

ACQUISITION AMELIORATION DE 10 LOGEMENTS ET LOCAUX COMMERCIAUX

Quai des Ducs de Lorraine

57480 SIERCK-LES-BAINS



MAITRE D'OUVRAGE
Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE)
Rue Robert Blum BP 245
54701 PONT-À-MOUSSON Cedex

MAITRE D'OEUVRE :
TOPIC ARCHITECTES
31A, Rue des Tuiles
67170 BRUMATH
Tél : 03.88.59.37.03



BUREAU D'ETUDES :
ECADE
17, Rue des Cignognes
67960 ENTZHEIM
Tél : 03.67.29.08.67



ACOUSTICIEN :
VENATHEC
Centre d'affaires "Les Nations"
BP 10101
54503 VANDOEUVRE LES NANCY
Tél : 03 83 56 02 25
Mél : contact.venathec.com



BUREAU CONTROLE :
SOCOTEC
Parc des Varimonts - 10, Avenue de Thionville
57140 WOIPPY



Lot n°7

**MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ET
ALUMINIUM**

CCTP

Dossier	2124
Date	16/02/2026
Phase	PRO-DCE
Indice	B

Sommaire

DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES	20
DEPOSES	20
NOUVELLES MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM	21
CHASSIS ALUMINIUM	22
PORTES VITREE EN ALUMINIUM	24
PORTE PLEINE EN ALUMINIUM	25
PORTE COUPE-FEU	26
NOUVELLES MENUISERIES EXTERIEURES SPECIALES EN BOIS	26
PORTES PLEINES EN BOIS MOULUREES AVEC IMPOSTE CINTREE VITREE	35
GRILLES D'ENTREE D'AIR FRAIS	36

Code	Désignation
7.1	<u>CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES</u>
7.1.1	GENERALITES
7.1.1.1	Objet et connaissance des travaux
7.1.1.1.1	<u>OBJET DES TRAVAUX :</u>
7.1.1.1.1.1	* Présentation de l'opération : Le présent CCTP définit l'ensemble des fournitures, travaux et prestations nécessaires à charge du présent lot quant aux travaux de MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ET ALUMINIUM dans le cadre du projet : ACQUISITION AMELIORATION DE 10 LOGEMENTS ET LOCAUX COMMERCIAUX <u>Adresse du site :</u> 32, Quai des Ducs de Lorraine - 57480 SIERCK LES BAINS Les prestations du présent lot concernent et comprennent : - Les travaux préparatoires, - La fourniture du matériel, y compris le transport, la manutention nécessaire, - Le montage dans les règles de l'art et en conformité au présent CCTP, - Les essais, réglages et mise au point. Le CCTP a pour objet de définir les travaux et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif. En conséquence, il demeure contractuellement convenu, que moyennant le prix porté sur l'acte d'engagement ou servant de base au marché, l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages de son lot, en conformité avec les plans et avec la réglementation et les normes contractuellement réputées connues. L'Entrepreneur par le fait même de soumissionner est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance et reconnaît avoir suppléé, par les connaissances professionnelles de sa spécialité, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier. Tous les travaux sont inclus quels que soient les méthodes et le matériel nécessaire, y compris l'évacuation et la mise en décharge.
7.1.1.1.2	<u>CONNAISSANCE DU PROJET :</u>
7.1.1.1.2.1	* Connaissance du projet : Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux. Les matériaux employés seront de premier choix et mis en œuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux. L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.
7.1.1.1.3	<u>CONNAISSANCE DES LIEUX :</u>
7.1.1.1.3.1	* Connaissance des lieux : L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'Entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.
7.1.1.1.4	<u>REPERAGE DES ELEMENTS IN SITU :</u>
7.1.1.1.4.1	* Voies d'accès au chantier : Visite de l'environnement du chantier, repérage des principales voies d'accès et de repliement (important pour les tours de camions...), repérage des bâtiments construits à proximité pouvant interférer sur la vie du chantier (écoles, collèges, lycées, crèches, bibliothèques, chantier, stations d'autobus, voies de chemins de fer, etc.) et d'une manière générale, l'ensemble des éléments pouvant avoir une influence directe ou indirecte sur le chantier.
7.1.1.1.4.2	* Amiante et Plomb Le repérage Amiante avant Travaux établi par AED EXPERTISES recensé des matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb. Le Diagnostic Amiante et plomb Avant Travaux est joint au présent dossier de consultation. <u>Rappel réglementaire :</u> Article R4412-114 : La section 3 - sous section 3 : Concerne les travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant, y compris dans les cas de démolition ; Article R4412-139 : La section 3 - sous section 4, concerne les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. L'arrêté du 23/02/2012 est entré en vigueur le 8 mars 2012. Cet arrêté précise les exigences de formation des travailleurs, affectés aux activités définies aux articles R. 4412-114 et R. 4412-139 du Code du travail. Les entreprises intervenants sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, devront être formées suivant la réglementation en vigueur. Le confinement, balisage et signalisation de la zone sera à la charge du lot désamiantage.

Code	Désignation
	Les entrepreneurs devront tenir compte dans l'établissement de leur offre, ainsi que lors de l'exécution des travaux, de toutes les conditions particulières et sujétions de toutes natures rencontrées dans ce genre de travaux, notamment : Zones occupées L'attention de l'entrepreneur est tout spécialement attirée sur le fait que la totalité des locaux sont et resteront occupés pendant tout le déroulement de l'opération. Cette contrainte implique les entreprises réalisant les travaux : - Disponibilité - Écoute - Respect des dates convenues et de la méthodologie d'intervention fixée - Libération des lieux chaque soir en s'assurant que les fonctions vitales du bâtiment sont en état de marche - Propreté quotidienne du chantier - Sécurité renforcée à chaque étape du chantier - Adaptation constante dans la gestion des marchés de travaux Protection des personnes Toutes dispositions devront être prises pendant l'exécution des travaux pour assurer dans tous les cas, la protection des personnes dont l'accès et la libre circulation devront toujours être garantis. Nettoyages Tous les nettoyages des salissures, taches, etc... consécutives aux travaux, ainsi que l'enlèvement hors du chantier de tous les déchets, seront à la charge de l'entrepreneur. État des lieux Avant la remise de son offre, l'entreprise soumissionnaire devra prendre connaissance de l'état des lieux pour se rendre compte de la nature des travaux à effectuer. Elle tiendra compte, dans ses prix, des prestations particulières éventuelles et des sujétions de mise en oeuvre propres à ce chantier. L'entrepreneur ne pourra opposer aux Maîtres d'Oeuvre et d'Ouvrage les renseignements ou documents qui lui seront fournis sur la situation des lieux pour se prévaloir d'une plus-value, quelle qu'elle soit, en raison des divergences pouvant exister avec la situation rencontrée lors de l'exécution des travaux.
7.1.1.1.5	<u>SPECIFICATIONS PHASAGE DE L'OPERATION</u>
7.1.1.1.5.1	* Spécifications particulières pour travaux avec phasage Les entrepreneurs devront tenir compte dans l'établissement de leur offre, ainsi que lors de l'exécution des travaux, de toutes les conditions particulières et sujétions de toutes natures rencontrées dans ce genre de travaux, notamment : Pour toutes interventions des niveaux concernés et en fonction du phasage, l'entrepreneur devra : Baliser les zones d'interventions, Maintenir les accès de sécurité libres et protégés, Protéger efficacement tout passage ou issue vers les lieux occupés afin d'éviter la propagation des poussières, Nettoyer et protéger journallement les parties communes et les surfaces accessibles au public et au personnel, Respecter toutes les demandes formulées par le Coordinateur de Sécurité et le Directeur de l'établissement, Remettre les locaux en ordre après intervention.
7.1.1.1.6	<u>SPECIFICATIONS POUR TRAVAUX GENERANT DU BRUIT</u>
7.1.1.1.6.1	* Spécifications particulières travaux occasionnant du bruit Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur, pour le site considéré. A défaut de réglementation, les dispositions de la réglementation générale concernant la limitation des nuisances provoquées par les chantiers de travaux seront strictement applicables. Dans le cas où, par suite de conditions particulières, même les bruits de chantier maintenus dans les limites autorisées par la réglementation entraîneraient une gêne difficilement supportable aux occupants des constructions existantes, il pourra être demandé aux entrepreneurs de réduire encore le niveau des bruits par des dispositions appropriées. Ces dispositions seraient, le cas échéant, implicitement comprises dans les prix des marchés. Les travaux devant être exécutés à proximité de locaux occupés, il sera fait emploi de matériels et engins silencieux. Dans le cas exceptionnel où, pour un travail de courte durée, il serait indispensable d'employer un matériel non silencieux, l'Entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'ouvrage avant tout début de mise en marche, l'accord déterminera également l'horaire autorisé.

Code	Désignation
7.1.1.1.6.2	* Limitation des bruits, chocs et vibrations Les techniques d'exécution seront soigneusement choisies pour provoquer le minimum de bruits. Il sera évité au maximum de recourir à l'emploi de matériels bruyants. Les techniques de mise en oeuvre choisies seront clairement explicitées avant début d'exécution et l'entreprise veillera tout particulièrement à s'y conformer.
7.1.1.1.6.3	* Le captage des poussières, le recueil et l'évaluation des gravois L'entrepreneur évitera au maximum de polluer l'atmosphère par des émanations de poussières ou de produits à fortes odeurs. Si tel devait être le cas, il s'attachera à : - aérer le chantier soit par ouverture sur l'extérieur, soit mécaniquement avec filtration des rejets. - nettoyer régulièrement son chantier en utilisant des aspirateurs avec filtre pour éviter la dispersion de poussières et en procédant à un nettoyage humide - recueillir les gravois et autres produits de démolition dans des contenants étanches et fermés. Les arroser pour éviter toute formation de poussières. - informer son personnel sur les risques encourus - respecter les consignes propres à chaque service (tenue obligatoire, lavage des mains) - respecter le protocole concernant la lutte contre l'aspergillose.
7.1.1.1.6.4	* Mesure d'hygiène et d'isolement du chantier Les travaux devant se faire sans cessation d'activités, les zones de chantier seront également isolées des zones restant en activité par des fermetures provisoires, étanches à la poussière. Pour les interventions en façade, le bouchage des ouvertures donnant sur l'extérieur par des panneaux étanches et isolants sont à la charge des lots concernés par ces interventions. En conséquence, il est nécessaire que chacun veille au maintien en bon état de ces ouvrages et donne toutes directives à ce sujet au personnel appelé à travailler sur le chantier.
7.1.1.2	Documents techniques contractuels
7.1.1.2.1	DOCUMENTS NORMATIFS : Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en œuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur. Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler à la Maîtrise d'œuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, devis descriptifs, etc...). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents).
7.1.1.2.1.1	* Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment : - Le code de l'Urbanisme ; - Le code de la construction et de l'habitation ; - Les Règles de l'Art ; - Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ; - Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ; - Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ; - Les Règles Professionnelles ; - Éventuellement les ATEC, ATX ou ETN ; - La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ; - La Réglementation Thermique (RT 2012) ; - Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ; - Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ; - Le code du travail (livre 2) ; - Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ; - Le code de l'environnement (partie législative) ; - Les règlements de sécurité ; - Les réglementations incendie ; - Loi du 11 février 2005 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées ; - La note de sécurité. - Les prescriptions de la santé publique. - Le règlement sanitaire duquel relève la ville de SIERCK LES BAINS ; - Les avis des Bâtiments De France ; - Le Cahier des Clauses Administratives Générales pour les travaux en marchés publics. Arrêté du 8 septembre 2009 ; - Le résultat de la campagne de sol ; - Les remarques du permis de démolir ; - Les attendus du permis de construire ; - La note de sécurité ; - Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ; - Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

Code	Désignation
7.1.1.2.1.2	* Cahier des charges D.T.U. : Tous les Cahiers des Charges D.T.U. publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) sont applicables . Les nouveaux le seront également au fur et à mesure de leur publication. Toutefois, les règles parasismiques ne seront appliquées que dans le cas d'une obligation réglementaire ou légale, sauf indication contraire dans le devis descriptif.
7.1.1.2.1.3	* Normes Françaises N.F. : Toutes les Normes Françaises intéressants directement ou indirectement le Bâtiment sont applicables.
7.1.1.2.1.4	* Liste des CCTG génie civil : - CCTG Fascicule 2 : Terrassements généraux. - CCTG Fascicule 24 : Fourniture de liants hydrocarbonés pour les chaussées. - CCTG Fascicule 26 : Exécution des enduits superficiels. - CCTG Fascicule 28 : Chaussées en béton de ciment. - CCTG Fascicule 31 : Bordures de caniveaux en pierre ou en béton. - CCTG Fascicule 32 : Construction de trottoirs. - CPC Fascicule 63 : Exécution et mise en œuvre des bétons non armés. Confection des mortiers. - CCTG Fascicule 64 : Travaux de maçonnerie d'ouvrages de génie civil.
7.1.1.2.1.5	* Liste des fascicules : - FASCICULE 35 : Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs. - FASCICULE 70 : Canalisations d'assainissement et ouvrages annexes. - FASCICULE 71 : Fourniture et pose de canalisation d'eau, branchements.-
7.1.2	SECURITE SUR LE CHANTIER Le prix du marché du présent Lot comprendra toutes les dispositions à prendre et ouvrages à réaliser pour assurer dans tous les cas la sécurité et notamment la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler sur la toiture, conformément au code du travail.
7.1.3	CERTIFICATIONS / LABELS Le projet devra obtenir la certification suivante :
7.1.3.1	DEMARCHE "CHANTIER A FAIBLES NUISSANCES" Performances environnementales du chantier : l'entreprise se conformera aux dispositions de cette charte en la signant après l'avoir étudiée attentivement. Elles s'engagent également à mettre en place les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis dans ces documents et concernant leurs lots sur le chantier Les méthodes et outils générant le moins de bruit et des niveaux sonores faibles doivent être choisis prioritairement. Les engins listés à l'article 5 de l'arrêté du 18 mars 2002 et respectant les niveaux de la phase 2 des niveaux admissibles sont utilisés sur le chantier avec en priorité ceux qui affichent un niveau sonore inférieur d'au moins 5 dBA au seuil imposé par le-dit arrêté. Dans le cas de l'utilisation des engins listés à l'article 6 du même arrêté, l'entreprise ou le groupement doit fournir les informations sur le niveau sonore de ces engins. Les engins dont le niveau sonore est inférieur à 100 dB (puissance acoustique) sont sélectionnés. L'utilisation de ces engins fait l'objet d'une information auprès des riverains en précisant la date, l'heure, la durée de leur utilisation. Les engins ne sont pas utilisés à la limite de leur capacité pour éviter des émissions sonores trop importantes. Les engins hydrauliques sont préférés aux engins électriques, eux-mêmes préférés à leur équivalent pneumatique. Les grues dont le moteur est placé en position basse sont préférées aux autres systèmes. La liaison avec le grutier se fait par liaison radio depuis le sol. Les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits dangereux, dans le respect des réglementations en vigueur (REACH, etc.), doivent être à disposition sur le chantier. En cas de risque de rejet de substances dangereuses, des zones de stockage adaptées aux diverses pollutions et faisant l'objet d'une signalétique spécifique sont prévues, ainsi que des dispositions permettant une isolation du sol et une récupération des éventuels rejets. Tous les produits contenant des COV (Composés Organiques Volatils) sont stockés dans un endroit protégé, interdisant toute contamination de l'environnement (sol étanche, ventilation du local, récipients fermés). L'accès du local est restreint aux seules personnes concernées. Un ensemble de bacs de rétention (récipients adaptés,...) est mis à disposition pour recueillir les produits conservés, qui seront traités ensuite comme déchets dangereux.
7.1.4	DISPOSITIONS GENERALES / PRODUITS & EQUIPEMENTS Les produits de construction et équipements employés disposent de caractéristiques d'aptitude à l'emploi évaluées par un tiers indépendant : • Certification délivrée par un organisme certificateur accrédité établi dans l'Espace Économique Européen ; • Avis Technique; • Document Technique d'Application (DTA); • Appréciation Technique d'expérimentation (ATex); • Pass innovation feu vert ; • ou avis délivré dans le cadre de la Loi ESSOC.
7.1.5	SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES GENERALES Il est précisé que les dispositions du CCTP et du devis descriptif quantitatif n'ont pas un caractère limitatif. L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, de la nature du sol, des possibilités d'accès, des conditions d'exécution des travaux de sa compétence, étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet, y compris toutes les sujétions normalement prévisibles. L'entrepreneur devra également se reporter aux documents graphiques établis par le Maître d'Œuvre.

Code	Désignation
	Par les travaux de sa compétence, il faut également comprendre que les ouvrages qui sont nécessaires à l'insertion des autres corps d'état dans le bâtiment et que l'entrepreneur reconnaît avoir prévu ces ouvrages sans omissions, ni réserves dans ses prix. L'entrepreneur devra étudier et vérifier les opérations mentionnées au CCTP, aux plans et au devis descriptif quantitatif. Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive d'exécution sans restrictions, ni réserves. L'entrepreneur aura à suppléer à tous les détails ou omissions pour un complet et parfait achèvement des travaux. En conséquence, il ne pourra en aucun cas arguer des imprévisions ou interprétations des plans ou de la description des ouvrages pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comportent ou justifier une demande de supplément de prix * Les prescriptions de mise en œuvre et les caractéristiques de dimensions, de formes, de qualité des matériaux employés dans les ouvrages ou entrant dans la composition des produits confectionnés employés seront conformes aux documents suivants :
7.1.5.1	Ouvrages et matériaux traditionnels * Au Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.): - Avec tous les Cahiers des Charges DTU, y compris ceux parus après application du décret, - Aux règles de calcul DTU. * Aux documents non imposés par CCTG: - Les prescriptions diverses ayant valeur de Cahier des Charges DTU, - Les mémentos.
7.1.5.2	Eléments, produits et ensembles nouveaux - Aux avis techniques du CSTB approuvés, - Aux cahiers des charges et aux règles techniques d'organismes professionnels compétents à caractère officiel, - Au cahier des charges du fabricant et matériaux nouveaux.
7.1.5.3	En règle générale A l'ensemble des textes législatifs et administratifs (lois, ordonnances, règlements, circulaires, arrêtés, décrets, etc...) nationaux, départementaux et municipaux. L'ensemble des documents DTU etc... ne sont pas énumérés, l'entreprise étant censée les connaître. Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art avec toute la perfection possible et selon les meilleures techniques et pratiques en usage. A ce sujet, il est formellement précisé à l'entreprise qu'il lui sera exigée un travail absolument parfait et répondant en tous points aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordée aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées. La démolition de tous travaux reconnus défectueux par le Maître d'Œuvre, et leur réfection jusqu'à satisfaction totale seront implicitement à la charge de l'entrepreneur, de même que tous les frais de réfection des dégâts éventuels causés aux ouvrages des autres corps d'état, et aucune prolongation de délai ne sera accordée. Le respect de la réglementation de sécurité en vigueur
7.1.5.4	Le respect de la réglementation de sécurité en vigueur
7.1.6	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES
7.1.6.1	Règles d'exécution générales Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art avec toute la perfection possible, et selon les meilleures techniques et pratiques en usage. A ce sujet, il est formellement précisé à l'entreprise qu'il lui sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tous points aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées. La démolition de tous travaux reconnus défectueux par le Maître d'Œuvre, et leur réfection jusqu'à satisfaction totale seront implicitement à la charge de l'entrepreneur, de même que tous les frais de réfection des dégâts éventuels causés aux ouvrages des autres corps d'état, et aucune prolongation de délai ne sera accordée.
7.1.6.2	Prescriptions relatives aux fournitures et matériaux Généralités Les matériaux, produits et composants de construction devant être mis en œuvre, seront toujours neufs et de 1ère qualité. Dans tous les cas où un matériau ou un produit est défini dans le présent C.C.T.P. par une marque nommément désignée et la mention "ou équivalent", l'entrepreneur aura la faculté de faire agréer par le Maître d'Œuvre un produit d'une autre marque sous réserve que ce produit soit équivalent. En aucun cas, l'entrepreneur ne pourra substituer un matériau de son choix à un de ceux prévus au présent C.C.T.P. sans accord du Maître d'Œuvre. Les matériaux et produits étrangers sont autorisés sous réserve de répondre aux Normes du R.E.E.F., d'être équivalents aux produits

Code	Désignation
	français similaires et d'être agréés par le Maître d'Œuvre. Dans le cadre des prescriptions du C.C.T.P., le Maître d'Œuvre aura toujours le droit absolu de désigner la nature et la provenance des matériaux qu'il désire voir employer et d'accepter ou de refuser ceux qui lui sont proposés. Agrément - Essais - Analyses Pour tous les matériaux et objets fabriqués soumis à un "Avis Technique" du C.S.T.B., l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux titulaires de cet "Avis Technique" et il devra toujours être en mesure, à la demande du Maître d'Œuvre, d'en apporter la preuve. L'entrepreneur sera également tenu de produire à toute demande du Maître d'Œuvre, les procès-verbaux d'essais ou d'analyses de matériaux établis par des organismes qualifiés. A défaut de production de ces procès-verbaux, le Maître d'Œuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements, qui seront entièrement à la charge de l'entrepreneur.
7.1.6.3	Prescriptions concernant les matériaux en général Les matériaux quels qu'ils soient, ne devront en aucun cas présenter des défauts susceptibles d'altérer l'aspect des ouvrages ou de compromettre l'usage de la construction. Avant tout début de travaux, l'entrepreneur devra présenter au Maître d'Œuvre pour acceptation, un échantillon des différents matériaux qu'il envisage de mettre en œuvre. Pour tous les matériaux et objets fabriqués soumis à un agrément du C.S.T.B., l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux titulaires de cet agrément et il devra toujours être en mesure à la demande du Maître d'Œuvre, d'apporter la preuve de cet agrément.
7.1.6.4	Prescriptions relatives aux matériaux essentiels Fers - Aciers Tous les fers et aciers devant être mis en œuvre devront répondre aux prescriptions et conditions spécifiées au chapitre II "Qualité des matières - Provenance - Contrôle et réception" du D.T.U. n° 32.1 ci-avant, ainsi qu'aux prescriptions du D.T.U. n° 37.1.
7.1.6.5	Conditions générales d'exécution Tous les travaux devront être exécutés avec toute la perfection possible et suivant les règles de l'art. Sauf dérogation expresse du Maître d'Œuvre ou indications contraires résultant du texte du présent document, tous les ouvrages devront être traités en accord avec les spécifications des documents techniques visés à l'article 1.3. ci-avant. Les travaux seront réalisés conformément aux spécifications, indications et précisions données par les documents particuliers du présent projet. Tous les matériaux, éléments et articles fabriqués devront toujours être mis en œuvre conformément aux prescriptions des fabricants. Toutefois, en cas de désaccord entre les prescriptions du fabricant et les spécifications des devis ou les indications des plans, l'entrepreneur devra le signaler au Maître d'Œuvre en temps utile. Les aciers pourront être cisailés, sciés ou découpés au chalumeau. Toutes les bavures devront être éliminées par meulage, par exemple, de manière à présenter des surfaces de coupe propres. Toutes pièce découpée doit être exempte de gauchissement. Pour les pièces destinées à participer à un assemblage soudé, toute opération de coupe susceptible de donner naissance à des amorces de fissures sera exclue. Il est donc recommandé de réaliser les coupes et chanfreins au chalumeau. Les trous seront poinçonnés ou percés. Le poinçonnage ne sera admis que pour les pièces d'épaisseur inférieure ou égale à 14 mm. Après poinçonnage, les trous seront soigneusement ébavurés. En aucun cas, le perçage des trous au chalumeau ne sera autorisé. Pour les pièces destinées à participer à un ensemble soudé, seul le perçage est admis. <u>Coordination des travaux</u> L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer une parfaite coordination de ses travaux avec les travaux des autres corps d'état et notamment avec les spécialités du présent lot. <u>Sécurité sur le chantier</u> Le prix du marché du présent Lot comprendra toutes les dispositions à prendre et ouvrages à réaliser pour assurer dans tous les cas la sécurité et notamment la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler sur la toiture, conformément au code du travail.
7.1.7	ÉTENDUE GÉNÉRALE DES TRAVAUX Le présent cahier définit les charges techniques applicables aux travaux du Lot Serrurerie : Les travaux faisant l'objet du présent chapitre comprendront au minimum : - Les protections individuelles et collectives des ouvriers, - Les protections des personnes contre la chute d'objets, éclaboussures, etc... au moyen de passages protégés, signalisation, etc..., - La protection à la salissure et nettoyage de finition de l'ensemble des ouvrages extérieurs et en particulier les pièces d'appuis, bandeau de menuiserie, ferronnerie, etc..., - La dépose de tout équipement, installation, matériel gênant le bon déroulement des travaux avec leur repose, - La main d'œuvre, la fourniture, le transport des matériaux et matériels nécessaires à l'exécution des travaux, - La pose, ainsi que toutes sujétions de préparation de tous les ouvrages définis aux chapitres suivants, - La fourniture de tous les accessoires de finition nécessaires au parfait achèvement des travaux et non décomptés en position séparée, - Les protections des ouvrages finis ou existants, - Le nettoyage usuel des locaux et abords salis en cours de chantier et en fin de chantier, - L'enlèvement et le traitement, hebdomadaire, des gravois à la décharge publique. - amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;

Code	Désignation
7.1.8	- la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ; - la fourniture et la pose des vitrages posés sur les menuiseries par le fabricant (ou sur chantier dans un local clos réservé à cet usage) ; - la réception des supports devant recevoir les menuiseries après contrôle de leur aptitude pour cet usage, en présence du maître d'œuvre ; - la fixation de ses ouvrages sur les supports par tous moyens ; - les trous de scellement, les scellements et les raccords, le cas échéant ; - la fourniture de tous les accessoires de fixation des ouvrages en métal, ou en produits de synthèse nécessaires quels que soient les supports ; - la fourniture et la mise en place de tous les joints de toute nature nécessaires ; - la fourniture et pose des accessoires tels que profilés de finition, d'arrêts, cornières de rives, etc. ; - la fourniture et pose des couvre-joints ou autres dispositifs ; - la fourniture et mise en place des produits isolants, le cas échéant ; - tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ; - le nettoyage des ouvrages finis pour la réception sans aucune tâche ou autre ; - la protection des ouvrages jusqu'à la réception ; - l'établissement des plans d'exécution ; - la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot ; - la main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ; - la mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ; - la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ; - et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ; - les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux ; - le ramassage et la sortie des déchets et emballages ; - le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur ; - la remise au maître d'ouvrage lors de la réception de la ou des notices de fonctionnement (manuel et/ou électrique) et d'entretien. CARACTÈRE DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif. L'entrepreneur devra étudier et vérifier sous sa propre responsabilité les opérations mentionnées au devis descriptif et aux plans et répondre à la conformité du document au Plan Général de Coordination. Le C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif. En conséquence, il demeure contractuellement convenu, que moyennant le prix porté sur l'acte d'engagement ou servant de base au marché, l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages de son lot, en conformité avec les plans et avec la réglementation et les normes contractuellement réputées connues. Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des phases énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve. L'entrepreneur devra prévoir les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni au devis descriptif ni aux plans, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformes aux normes françaises et D.T.U. en vigueur. En conséquence, il ne pourra en aucun cas arguer des imprécisions ou interprétations des plans ou du devis descriptif pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution de ses travaux, pour justifier une demande de supplément de prix. Les produits, dont la désignation est indiquée dans le devis descriptif suivie des mots " ou équivalent ", impliquent pour leur emploi l'accord préalable du maître d'œuvre. Dans la réalisation des travaux, l'entrepreneur devra tenir compte des règles de construction et de leurs annexes en vigueur à la date d'exécution de leurs travaux, règlement devant primer sur tout mode de construction préconisé ou toutes prescriptions particulières demandées en non concordance avec ces règlements ou leurs modifications. L'entrepreneur est tenu de signaler, tant au stade de l'appel d'offre que de la réalisation, toutes les erreurs ou omissions, soit dans la description, soit dans les plans, soit dans les quantités calculées. Il est rappelé à l'entrepreneur qu'il a une mission de conseil. L'entrepreneur s'engage à respecter tous les ordres qui lui seront donnés par le maître d'œuvre désigné par le maître de l'ouvrage. Le maître d'œuvre est seul habilité à diriger le chantier. L'entrepreneur ne sera pas admis de présenter des réclamations quelle qu'en soit la nature du fait que le tracé ou l'implantation des ouvrages existants ou nouvellement créés, l'oblige à prendre des mesures de protection.

Code	Désignation
	L'entrepreneur du présent lot ne pourra se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées au cours des travaux ou d'omissions dans son étude, en particulier par suite de l'intervention d'autres entreprises intervenant dans la réalisation de ce bâtiment. L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour qu'aucun dommage ne soit causé aux ouvrages existants, ainsi qu'aux chaussées et clôture de chantier pendant l'exécution des travaux. Devront être compris dans les prestations : - Les études de détails des ouvrages (hypothèses, notes de calculs, etc...), - Prototypes et échantillons à la demande du Maître d'œuvre, - Les essais physiques et mécaniques des ouvrages, - La protection des ouvrages, - Le chargement et l'évacuation à la décharge publique des gravois provenant des travaux du présent lot, - Les fournitures et prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans, ni au devis descriptif, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conforme aux Normes Françaises et D.T.U. en vigueur, - Le nettoyage des ouvrages, - Les échafaudages. L'entrepreneur est contractuellement réputé s'être assuré, avant la remise de son offre, par ses calculs propres et son expérience d'entrepreneur, que les ouvrages prévus au présent projet répondent en tous points à la Réglementation (D.T.U. - Normes - etc.). Dans le cas contraire, l'entrepreneur fera par écrit au M.o., les remarques et observations qu'il jugera utiles.
7.1.9	TRAVAUX INCLUS En plus des travaux décrits dans les articles suivants, le présent lot a également à sa charge les prestations suivantes : - Exécution de tous les raccordements nécessaires entre ouvrages, - Frais pour prélèvements et essais d'échantillons pris en place à exécuter sur demande du Maître d'Ouvrage ; - Frais de location d'engin de levage ; - Frais d'installation de chantier, d'amenée et d'évacuation du matériel du présent lot ; - Protections réglementaires en cours de chantier.
7.1.10	QUALITÉ DES PRODUITS À METTRE EN ŒUVRE Le choix des produits et des fournisseurs devra se faire parmi des fabricants notoirement connus et recevra l'accord du Maître d'Ouvrage. Ce choix est à faire suivant l'aptitude à la fonction des produits et selon la protection ou l'état de finition recherché. Les fiches techniques indiquant les performances minimales et les modes d'emplois des produits seront communiqués au Maître d'Œuvre ainsi qu'au Maître d'Ouvrage avant toute application.
7.1.11	DIFFICULTÉS ENTRAÎNÉES PAR L'OPÉRATION
7.1.11.1	Prise de connaissance des lieux L'entreprise adjudicataire sera supposée avoir effectué une visite détaillée et obligatoire des lieux avant remise de son offre de prix, aura contrôlé les sections et dimensions disponibles in situ, aura notifié par écrit dans son offre les réserves que l'homme de l'art que vous êtes, aura à faire sur le descriptif afin qu'aucune contestation sur les spécifications y figurant n'ait lieu lors de l'exécution des travaux. Avant la remise de son offre l'entrepreneur reconnaîtra s'être rendu compte sur plan et sur place, de l'état des lieux, des possibilités d'accès et de manœuvres d'engins mécaniques, des dépôts de matériaux, et avoir fait à ce sujet les prévisions utiles en ce qui concerne la nature et l'importance des travaux. L'entrepreneur ne sera pas admis à présenter des réclamations, quelle qu'en soit la nature, du fait que le tracé ou l'implantation des ouvrages existants ou nouvellement créés l'obligent à prendre des mesures de protection. Il prévoira dans ses prix l'ensemble des ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des travaux de son lot.
7.1.11.2	Interventions Le titulaire du présent marché devra prévoir son avancement de chantier afin qu'aucune perturbation n'apparaisse suite à ses interventions et cela en accord avec le Maître d'Ouvrage. De ce fait, aucun retard au planning ne sera admis. Il ne sera accordé aucune plus-value pour ouvrages exécutés par mauvais temps ou sur sol détrempé ou en toutes autres circonstances et qu'elle que soit la nature des terrains rencontrés.

Code	Désignation
7.1.12	COORDINATION AVEC LES AUTRES ENTREPRISES L'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les autres lots afin de lui permettre de régler tous les détails de fabrication et de pose.
7.1.13	ÉTUDES À LA CHARGE DE L'ENTREPRISE L'entreprise doit prévoir dans son prix : - L'établissement des plans éventuels, notamment les plans d'atelier et de chantier (PAC), les calculs et les études complémentaires nécessaires à l'exécution de l'ouvrage, ou découlant des éventuelles évolutions du projet, ou résultant des adaptations nécessaires en raison des aléas et imprévus pouvant survenir en cours de réalisation ; - L'établissement de tous les plans, études et calculs découlant de ses méthodes spécifiques d'exécution.
7.1.14	OFFRE Les offres devront être conformes au projet de base tel que défini par le présent descriptif, le quantitatif et les documents graphiques qui s'y rattachent. Le cahier de décomposition des prix globaux et forfaitaires (D.P.G.F.) sera complété scrupuleusement et intégralement. Cette pièce sera obligatoirement présentée sur le modèle original ou sa reproduction fidèle.
7.1.14.1	Obligation de vérifications des quantités avant la signature des marchés (Figurant dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire). Il est rappelé que les quantités établies par l'équipe de maîtrise d'œuvre n'engagent pas sa responsabilité vis à vis des entreprises (ou envers le Maître d'Ouvrage) et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Si l'entreprise considère ces quantités comme base de l'établissement de ses prix elle engage sa responsabilité. Le soumissionnaire contrôlera et prendra la responsabilité du mètre. A cet effet, il pourra utiliser la colonne prévue dans le quantitatif.
7.1.15	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
7.1.15.1	Cahier des charges D.T.U. Tous les Cahiers des Charges D.T.U. publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) sont applicables . Les nouveaux le seront également au fur et à mesure de leur publication. Toutefois, les règles parasismiques ne seront appliquées que dans le cas d'une obligation réglementaire ou légale, sauf indication contraire dans le devis descriptif.
7.1.15.2	Normes Françaises N.F. Toutes les Normes Françaises intéressants directement ou indirectement le Bâtiment sont applicables.
7.1.15.3	Conditions d'application Tous les matériaux utilisés seront neufs et de première qualité sauf dérogation expresse prévue au marché. Les caractéristiques et qualités requises dans les spécifications et descriptions sont impératives, les références de matériaux proposés par l'entreprise ne leur sont pas opposables. Les matériaux dont les caractéristiques ne répondent pas aux exigences devront être remplacés sans aucune plus-value. Les emballages d'origine ou marques permettant d'identifier les produits seront conservés sur le chantier, pour permettre la vérification de leur conformité aux spécifications du marché. Les matériaux et procédés non traditionnels devront bénéficier d'un ATec (Avis Technique) ou à défaut d'un cahier de clauses techniques approuvé par un Bureau de Contrôle. Les matériaux et procédés devront justifier de polices d'assurances couvrant tous les intervenants : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, Contrôleur Technique. Les travaux et les fournitures devront, dans tous les cas, être conformes aux normes en vigueur et les conditions imposées par les Services de Sécurité et Incendie.

Code	Désignation
	- Le décret n° 6548 du 8.1.1965 concernant les mesures spéciales de sécurité et de salubrité, modifié par le décret n°95-608 de mai 1995 codifié dans le nouveau code du travail du 1er mai 2008. Modifié par le décret n°95-608 de mai 1995 codifié dans le nouveau code du travail du 1er mai 2008.. - L'ensemble des Normes Françaises (AFNOR). - L'ensemble des D.T.U. En tout état de cause, seront respectés : a) la réglementation en vigueur relative à la protection des bâtiments d'habitation collective contre l'incendie, b) les prescriptions relatives à l'isolation acoustique, c) le règlement sanitaire départemental, d) les règlements relatifs à la sécurité des travailleurs, e) la réglementation en vigueur relative à la protection des bâtiments contre les séismes.
7.1.16	QUALIFICATION PROFESSIONNELLE Le soumissionnaire devra remettre une copie de sa carte de qualification professionnelle valable pour l'année en cours . Le certificat de qualification fournit par l'O.P.Q.C.B. mentionnera la qualification du corps d'état demandé ainsi que la classification pour l'importance de l'Entreprise. Pour les travaux hors qualification joindre liste de références. Pour les ouvrages non agréés par le C.S.T.B. l'adjudicataire devra souscrire, en sus de son assurance individuelle de base, un engagement de responsabilité décennale.
7.1.17	PLANS DÉTAILS ET ÉTUDES A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE Plans d'exécution Les plans d'exécution des ouvrages seront, selon spécifications du C.C.A.P. : - Soit à la charge du Maître d'œuvre, - Soit à la charge de l'entrepreneur. Les plans d'ensemble d'exécution sont à la charge du présent lot, à savoir : L'entrepreneur soumettra, avant tout début d'exécution, les plans de détails de tous les ouvrages, dessins de façonnage et de fabrication, établis d'après le projet de l'architecte avec le respect des dispositions et principe de ce dernier, aux Maîtres d'Œuvres. Par contre, l'entrepreneur aura à sa charge dans tous les cas : - L'établissement des plans d'atelier et de mise en œuvre sur chantier. Ces plans et dessins devront faire apparaître tous les détails de l'exécution, notamment : - Les formes et profils des éléments constitutifs, avec leurs dimensions, - Les détails des dispositifs d'étanchéité et de récolte et d'évacuation des eaux de buées le cas échéant, - L'emplacement, le nombre et la référence des articles de quincaillerie, - Les détails d'assemblage, - Les dimensions des feuillures et autres à réserver pour la pose, - Les principes et détails de fixation, - Le mode de calfeutrement, - Les détails des habillages et couvre-joints le cas échéant, - Et tous autres renseignements utiles en fonction des particularités des ouvrages. Ces pièces seront à soumettre au B.E.T. pour contrôle pour approbation et visa avant tout commencement d'exécution. L'entreprise doit également fournir avec son offre, les documents complètes concernant les produits définis dans les descriptions. Avant signature du marché : avis techniques, approbation AFAC et divers procès-verbaux d'essais.

Code	Désignation
	L'entrepreneur du présent Lot devra donc, avec le concours du ou des entrepreneurs concernés, mettre au point et établir les plans d'exécution et de réservations de tous les détails et points particuliers de l'exécution. Plans des Ouvrages Exécutés A l'issue du chantier, l'entrepreneur fournira les plans des ouvrages exécutés, mis à jour, correspondants à la réalisation des installations et matériaux exécutés.
7.1.18	INSTALLATION DE CHANTIER Il sera fourni à l'entreprise l'eau et l'énergie électrique dont elle aura besoin pendant la durée du chantier (compte prorata), à charge pour elle de se brancher en des points qui lui seront désignés sur place.
7.1.19	CHOIX DES MATERIAUX MIS EN OEUVRE L'ensemble des matériaux mis en œuvre seront choisis en intégrant des critères tels que le respect de l'environnement et la préservation d'un environnement sain. Ainsi, le concepteur s'orientera préférentiellement vers des matériaux naturels, peu consommateurs d'énergie durant leur cycle de vie, faiblement émetteurs de gaz effet de serre et faiblement émetteurs de polluants (COV, formaldéhyde, composés CMR...). Pour les revêtements intérieurs, l'étiquette « qualité de l'air intérieur » respectera à minima le classement A, de préférence A+.
7.2	<u>PRESCRIPTIONS GENERALES</u>
7.2.1	FOURNITURES ET MATERIAUX Les caractéristiques physiques et mécaniques des fenêtres et portes-fenêtres auront été définies par l'entrepreneur de menuiserie en fonction de leur situation et de leur exposition. Ce choix devra satisfaire aux prescriptions des DTU 36.1 (NF P 23-201 d'août 2002 - Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 1 : cahier des clauses techniques - Partie 2 : cahier des clauses spéciales et 37.1 (NF P 24-203 de mai 2001 - Travaux de bâtiment - Menuiseries métalliques - Partie 1 : cahier des clauses techniques - Partie 2 : cahier des clauses spéciales) - Choix des fenêtres et des portes extérieures en fonction de leur exposition. Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et spécifications suivantes : Fers et aciers Les aciers employés, le cas échéant, pour pré-cadres, renforts ou autres, devront répondre aux normes visées ci-avant. Ferrages - Serrures - Quincaillerie Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant. Cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF - SNFQ poinçonnée par le fabricant. Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF - SNFQ - 1 ou A 2 P Serrures. Visseries et petits accessoires Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours, selon leur usage, en alliage léger, ou en acier cadmié ou inox. Joints et garnitures souples Les joints seront réalisés en EPDM, éventuellement en EPT ou en plastique souple. Il ne pourra être mis en œuvre que des joints titulaires du label SNJF.
7.2.1.1	Précadres Dans le cas de précadres, ceux-ci seront de profil adapté et réalisé en acier galvanisé 15/10e.
7.2.1.2	Pièces d'appui Toutes les menuiseries extérieures, exception faite pour les portes de passage courant, comporteront sur toute leur largeur des pièces d'appui pour la récupération des eaux d'infiltration et de condensation. Ces eaux devront être rejetées à l'extérieur par des orifices judicieusement disposés. Les orifices devront pouvoir être commodément débouchés. Les pièces d'appui devront rejeter les eaux de ruissellement hors de la partie horizontale du rejingot de l'appui du gros oeuvre. Les orifices extérieurs des trous de buée seront munis d'un dispositif empêchant les refoulements de l'eau sous l'action du vent.
7.2.1.3	Feuillures pour vitrages - Parcloses Les vitrages de type simple ou multi vitrage seront posés par parcloses, sauf spécifications contraires ci-après. Dans tous les cas, les feuillures seront auto-drainantes.

Code	Désignation
	Toutes les menuiseries comporteront des parclozes, sauf spécifications contraires ci-après. Celles-ci doivent être spécialement étudiées en vue de faciliter leur mise en place et leur dépose. Elles doivent être fixées par vis inoxydables ou protégées contre l'oxydation, ou par clippage inoxydable. Les parclozes seront toujours en matériau de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.
7.2.1.4	Jets d'eau Tous les joints d'allure horizontale dans lesquels l'eau pourrait s'infiltrer par gravité comporteront obligatoirement des jets d'eau saillants.
7.2.1.5	Manoeuvre - Condamnation Les articles devront permettre une manœuvre aisée des ouvrants et présenter les dispositifs de sécurité à la manœuvre et au nettoyage répondant à la norme NF P 24-301 (août 1980) Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes métalliques. Les accessoires visibles seront en aluminium anodisé ou en inox.
7.2.1.6	Tapées Dans le cas où des tapées sont prévues, elles seront en matériau de mêmes nature et finition que les menuiseries.
7.2.1.7	Recouvrements d'appuis Dans le cas où des bavettes sont prévues, elles seront de type rigide, en matériau de mêmes nature et finition que les menuiseries, toujours démontables pour permettre le contrôle du joint d'étanchéité.
7.2.1.8	Matériaux d'étanchéité Les matériaux d'étanchéité traditionnels devront répondre aux prescriptions de l'Annexe 1 du D.T.U. n° 43.1. Les matériaux élastomères et assimilés devront être titulaires d'un Avis technique.
7.2.1.9	Matériaux d'isolation Tous les matériaux d'isolation devront bénéficier d'un Avis technique spécifiant qu'ils sont admis pour l'usage auquel ils sont prévus. Les isolants thermiques font d'autre part l'objet des Normes suivantes : - NF B 20-001 et 109 ainsi que P 75-101 et 102. Sauf spécifications contraires ci-après, les isolants comporteront toujours un écran pare-vapeur.
7.2.1.10	Métaux Les métaux utilisés devront répondre aux D.T.U. visés ci-avant, ainsi qu'aux Normes qui leur sont applicables.
7.2.2	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
7.2.2.1	Dimensions des éléments constitutifs Les sections et dimensions des profilés et autres éléments constitutifs devront être déterminés par l'entrepreneur en fonction : - Des dimensions de l'ouvrage, - Du type d'ouvrant, - Du type de ferrage, - De la position et de l'emplacement de l'ouvrage, - Des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage, - De l'utilisation de l'ouvrage, - Des effets du vent, - Des bouches d'entrée d'air et autres grilles de ventilation le cas échéant, - Etc...
7.2.2.2	Étanchéité des menuiseries extérieures Les menuiseries extérieures seront du type « Étanchéité Améliorée » conformes au classement A E V suivant le DTU n° 36.1/37.1, relatif au choix des fenêtres en fonction de leur exposition, et suivant la norme NF P 20-302. Classement minimal = A3 E3 V 2. Toutes les menuiseries posséderont un certificat CERFF ; les vitrages posséderont le label CEKAL.

Code	Désignation
	Les matériaux et équipements des ensembles menuisés, leurs conditions de fabrication, type, dimensions et tolérances, modes d'assemblage, protection anticorrosion avant mise en oeuvre, etc., doivent répondre aux normes NF P 24-301 et 351. L'entreprise soumissionnaire devra inclure dans son offre, tous éléments non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrit.
7.2.2.3	Dispositions PMR Le projet étant soumis à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le présent lot devra toutes les dispositions nécessaires dans ce sens (hors fenêtres hautes en RDJ) . Notamment en ce qui concerne : - Une hauteur des poignées de porte comprise entre 90 et 130 cm du sol fini, - Une distance de plus de 40 cm entre un angle rentrant de parois et l'extrémité de la poignée de porte , - Une distance de plus de 30 cm entre un angle rentrant de parois et la serrure, - Une largeur minimale des portes de 90 cm, - Une largeur de passage de 83 cm minimum des portes des parties communes en position ouverte à 90°, - Un ressaut de seuil inférieur à 20 mm, avec chanfrein, - Un effort nécessaire pour l'ouverture ou la fermeture d'une porte inférieure ou égale à 50 N. Cette liste n'est pas exhaustive ; le présent lot devra se reporter à la réglementation en vigueur. Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.
7.2.3	ELEMENTS MODELES Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le Maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle. La fabrication de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le Maître d'œuvre de l'élément modèle.
7.2.4	PROTECTION CONTRE LA CORROSION
7.2.4.1	Ouvrages en métal ferreux Selon le cas ils seront traités contre la corrosion par : - Peinture : antirouille en résines époxy plus poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5, - Métallisation : au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91.201, - Galvanisation : répondant à la norme NF A 91.121, masse nominale du revêtement par face 300 grammes par mètre carré.
7.2.4.2	Ouvrages en alliage léger Selon spécifications ci-après au présent C.C.T.P. la protection contre la corrosion sera traitée par : - Selon spécifications ci-après au présent C.C.T.P. la protection contre la corrosion sera traitée par : ou - Revêtement par laque thermodurcissante Label QUALICOAT, accompagné d'une garantie de bonne tenue de 10 ans pour le blanc et de 5 ans pour les autres coloris.
7.2.4.3	Contacts interdits Il est rappelé ici l'article correspondant du D.T.U. n° 32 concernant les contacts interdits entre l'aluminium et divers matériaux et les solutions à adopter pour empêcher ces contacts.
7.2.5	POSES ET FIXATIONS Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct. Interposition d'un joint d'étanchéité entre le dormant et le support, de type "Compriband" ou équivalent, titulaire du Label S.N.J.F., pour les menuiseries extérieures. Au sujet de ces fixations, il est spécifié que : - Dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent Lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros-œuvre, - Dans le cas de parement de gros-œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre ne pourra être admise pour ces parements, - Le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état, En aucun cas l'entrepreneur du présent Lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu. Les fixations des montants de garde-corps sur le gros-œuvre se feront conformément au Cahier des charges du fournisseur de chevilles, et devront résister aux charges définies dans la Norme P 01013. En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au Maître d'œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur, toutes modifications qu'il jugera nécessaires.
7.2.6	CALFEUTREMENTS Les calfeutrements entre les ouvrages et gros-œuvre sont au choix et à la charge du présent Lot, y compris les bourrages et calfeutrements humides, le cas échéant.

Code	Désignation
7.2.7	COFFRES DE VOLETS ROULANTS Les coffres de volets roulants devront répondre aux conditions suivantes : - ils doivent être d'une conception et présenter des performances telles qu'ils n'entraînent pas la détérioration des caractéristiques d'étanchéité à l'air de la menuiserie et par conséquent, son isolation phonique et thermique ; - ils seront revêtus sur leurs parois intérieures d'un matériau absorbant et isolant thermique. Les caissons de type intégré en Aluminium devront être de fabrication titulaire d'une certification CSTB, et de marque connue. Les caissons préfabriqués en profilés Aluminium extrudés devront être titulaires d'un Avis Technique Les caissons seront motorisés selon les descriptifs et localisations ci-dessous. Caisson de volet roulant électrique, compris volet lames aluminium, coulisses, commande manuelle par treuil et toutes sujétions. L'alimentation électrique sera prévue chez l'Électricien et le raccordement au présent lot. Néant pour ce projet, car aucune électrification de volet est prévue au présent lot.
7.2.8	GRILLES D'ENTREE D'AIR HYGROREGLABLES Grilles à poser et fournies par le lot Chauffage / Ventilation / Sanitaire et à mettre en place sur la traverse haute du bâti dormant ou de l'ouvrant, selon le cas. Grilles hygro réglables, avec régulateur et moustiquaire : grilles de 45 m3 /h dans les pièces sèches. Les ouvrages comprendront tous dispositifs accessoires nécessaires tels que petites gaines à travers le profilé tubulaire, et autres.
7.2.9	PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES FINIS
7.2.9.1	Protection des ouvrages finis Tous les ouvrages du présent Lot en acier laqué et en alliage léger qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception. Cette protection pourra être constituée, soit par des bandes adhésives, soit par un film plastique, soit par un vernis, soit par tout autre moyen efficace. Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent Lot.
7.2.9.2	Nettoyage de mise en service Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent Lot, seront aux frais du présent Lot. Pour la réception, l'entrepreneur aura à effectuer : - Le nettoyage de tous ses ouvrages et quincailleries, - L'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages. Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc., tous les résidus des films de protection, etc...
7.2.9.3	Pièces à fournir par l'entrepreneur avec son offre A l'appui de son offre, l'entrepreneur devra obligatoirement joindre un dossier technique. Ce dossier comprendra : Descriptif des ouvrages proposés, donnant tous renseignements utiles, notamment : - Le type de profilés employés, - La composition de chacun des ouvrages, - Les systèmes et principes de fixation de tous les ouvrages, - La description précise de tous les dispositifs d'étanchéité (joints Label S.N.J.F.), - La nature, le mode d'application et le type de finition. Descriptif des articles de ferrage, donnant tous renseignements notamment le nombre, le type, éventuellement la marque, la présentation, etc. pour chaque ouvrage. Avis technique pour les ouvrages qui y sont soumis.
7.2.9.4	Articles de ferrage Les articles de ferrage et les quincailleries sont définis ci-après au présent document par un n° de référence de la nomenclature ci-après du présent article. Dans le cas où des marques sont citées ci-après, il faut toujours entendre "ou équivalent". Tous les articles entrant dans le cadre du Label devront être poinçonnés ou estampillés "NF-SNFQ" ou "SNFQ".

Code	Désignation
	Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris : - Les trous nécessaires pour scellement, - La fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation, - Les scellements pour les pièces à sceller. Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage. Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la ou les gâches correspondantes. <u>Ferme-porte hydraulique</u> - Ferme-porte hydraulique à frein réglable, de force adaptée au poids de la porte, finition traitée anticorrosion, anti-vandalisme. <u>Arrêts de porte automatiques</u> - Arrêt automatique à pédale et patin caoutchouc. <u>Butoir de porte</u> - Buttoir en caoutchouc avec armature, fixation par vis chromée. <u>Fermeture vantail fixe de porte extérieure</u> - Crémone à tringles non visibles en acier traité, gâches haute et basse en inox, poignée de manœuvre en aluminium ou inox.
7.2.10	RESERVATION, SCELLEMENTS Les réservations, prises et scellements, fixations sont à la charge du présent lot. Toutes précautions nécessaires à la pose et au calage devront être prises pour assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.
7.2.11	ORGANIGRAMME DES SERRURES ET QUINCAILLERIE Les cylindres provisoires seront demandés en cours de chantier. L'organigramme sera à faire confirmer par le Maître d'Ouvrage pendant la période de préparation, avant toute commande
7.2.12	CYLINDRES L'entreprise du présent lot aura à sa charge l'étude de l'organigramme pour l'ensemble des portes du projet. La fourniture et la pose de l'ensemble des cylindres est à la charge de la présente entreprise. Dépose des cylindres existants si besoins.
7.2.13	PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES Protection des ouvrages finis Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception. Cette protection pourra être constituée par des bandes adhésives, par un film plastique, par un vernis ou par tout autre moyen efficace. Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot. Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc. devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces. Nettoyage de mise en service Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent lot seront aux frais du présent lot. Pour la réception, l'entrepreneur aura à effectuer : - le nettoyage aux 2 faces de toutes ses menuiseries et accessoires ; - le nettoyage et lavage parfait aux 2 faces des vitrages de toutes ses menuiseries ; - l'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages. Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc., tous les résidus des films de protection, etc.
7.3	<u>PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES</u>
7.3.1	CARACTÈRE ET RÈGLE DE MÉTRÉ Les quantités métrés sont données à titre indicatif et devront être contrôlées par les soumissionnaires avant de rendre de leur offre. Aucune modification ou réclamation ne sera admise après l'ouverture des plis. Remarque sur l'indication "Pour mémoire" : à chiffrer à l'unité requise pour mémoire et à ne pas totaliser MODE DE MÉTRÉ : quantités développées sur plans à la date d'établissement des métrés.

Code	Désignation
7.3.2	CONFORMITÉ AUX NORMES, RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE L'ART Le cahier des conditions générales applicables aux travaux du bâtiment tel que constitué par la norme française P.03.001 ou P.03.011. Les ouvrages seront conçus et exécutés pour être conformes aux normes AFNOR, aux règles de calcul DTU, aux prescriptions des règles générales de constructions (décret 69.596 du 14.06.69) Les ouvrages traditionnels seront exécutés conformément aux prescriptions des cahiers des charges et règles de calcul dits " DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS " publiés trente jours (30) avant la remise des offres, comme stipulé ci-après. Le respect de ces prescriptions sera apprécié selon les recommandations des diverses publications du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. Les procédés et matériaux non traditionnels devront avoir bénéficié de l'avis technique du C.S.T.B. et être mis en œuvre aux conditions des recommandations de ces avis techniques. Les ouvrages du présent lot devront répondre aux clauses, conditions et prescriptions des documents techniques existants.
7.3.2.1	D.T.U. - D.T.U. 32.1: Charpente en acier - D.T.U. 32.2: Construction métallique - D.T.U. 34.1: Ouvrages de fermeture pour baies vitrées - D.T.U. 34.2: Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent - D.T.U. 34.3: Choix des portes industrielles, commerciales et de garage en fonction de leur exposition au vent - D.T.U. 36.1: Choix des fenêtres et des portes extérieures en fonction de leur exposition - D.T.U. 36.5: Mise en oeuvre des fenêtres et portes extérieures - D.T.U. 37.1: Menuiserie métallique - D.T.U. 39 : Miroiterie - Annexe commune aux D.T.U. n° 36.1 - D.T.U. 37.1: Menuiseries métalliques : Cahier des charges de mai 1973 Cahier des clauses spéciales de mai 1973 - D.T.U. 39.1: Vitrierie Cahier des charges de février 1980 Erratum au cahier des charges de juin 1980 Cahier des clauses spéciales de février 1980 - D.T.U. 39.4: Miroiterie et vitrerie en verre épais : Cahier des charges de mars 1977 Cahier des clauses spéciales de mars 1977 Mémento de mars 1977 Erratum au cahier des charges et au mémento de septembre 1977 - D.T.U. 59.1 Travaux de peinture - D.T.U. CM 66 - Règles de calcul des constructions en acier, additif 1980 - D.T.U. - Règles AL - Règles de conception et de calcul des charpentes en A.L - Conformité aux référentiels européens pour la définition des bois, de leur durabilité biologique (NF EN 350 1 et NF EN 350 2, NF EN 942 et NF EN 14220) et des profilés (NF EN 13307 1 et NF EN 13307 2). - Exigence de durabilité des bois, d'étanchéité et de reprise d'humidité (NF P 23 305).

Code	Désignation
7.3.2.2	NORMES ET REGLES - Normes françaises en vigueur - Normes françaises concernant la métallurgie (NF série A) - Normes françaises concernant la charpente, menuiserie et serrurerie - NF P 61.012 et NF P 20 à 27 - NF A 36.32 : galvanisation - NFE 85-101 pour les spécifications dimensionnelles des garde-corps et des allèges - NF P 01.012: règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps - NF P 01.013: résistance des garde-corps - Label de qualité NF/SNFQ pour la quincaillerie - Règles NV 65/97 (NV65 modifications 2009) - Spécifications contenues dans l'ouvrage "Sécurité contre l'incendie" édité par le Journal Officiel, brochure n°10.11 - Recommandations et exigences de mise en œuvre des fournisseurs et fabricants - Recommandations professionnelles - Instructions techniques 249 relatives aux façades - Règles FEM - Label QUALICOAT pour le laquage - Règles SNF, SNER, SNJF - Normes françaises de l'AFNOR n° NFP 34.601, 34.602 & 24.351; - Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des vitrages isolants faisant l'objet d'un Avis Technique - Label de qualité NF-SNQ pour la quincaillerie - Avis techniques du C.S.T.B en cours de validité
7.3.3	LABELS ET AVIS TECHNIQUE Conformément aux documents de référence mentionnés dans la notice commune, les matériaux ou matériels entrant dans la composition des ouvrages de ce lot devront obligatoirement porter : - D'un avis technique du CSTB (n° à fournir), - Ou d'une justification d'essais satisfaisants de la part d'organismes officiellement reconnus, - Ou d'une garantie des fabricants avec engagement écrit s'appuyant sur une police d'assurance dont ils auront à justifier, - Fourniture des PV d'essais justificatifs de réaction au feu des matériaux utilisés.
7.3.4	STOCKAGE SUR LE CHANTIER Les matériaux livrés sur le chantier en attente de pose devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. Les conditions de stockage devront être telles qu'ils ne subissent aucune détérioration. Des contrôles seront effectués. Le stockage se fera dans une zone matérialisée, clôturée et dont l'emplacement aura été approuvé par le Maître d'Ouvrage.
7.3.5	CERTIFICAT D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) Cas tertiaire : BAT-EN-102 + BAT-EN-104 Cas logement : BAR-EN-104 CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) L'entreprise devra répondre aux spécifications techniques des équipements et matériels mis en œuvre pour l'obtention de Certificats d'Économies d'Énergies (CEE). Les travaux du présent lot permettant l'obtention de CEE concernent les travaux de changement des menuiseries extérieures. Les facteur de transmission solaire Sw sont évaluées selon la norme XP P 50-777 et les coefficients de transmission thermiques Uw des fenêtres ou portes fenêtres selon la norme NF EN 14 351-1+A1

Code	Désignation
7.4	<u>DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES</u> OBLIGATION DE VERIFICATION DES QUANTITES AVANT LA SIGNATURE DES MARCHES (figurant dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire) Il est rappelé que les quantités établies par l'économiste n'engage pas sa responsabilité vis-à-vis des entreprises (ou envers le maître de l'ouvrage) et ne sont données qu'à titre indicatif. Si l'entreprise considère ces quantités comme base de l'établissement de ses prix, elle engage sa responsabilité. L'entreprise est tenue de prendre connaissance de l'ensemble des lots et de s'engager sur les limites de prestations se rapportant à chaque lot . VISITE PREALABLE DU SITE Il est recommandé à l'entreprise d'effectuer une visite sur site pour se rendre compte des travaux à effectuer, des possibilités d'accès au chantier. Elle ne pourra en aucun cas arguer des imprécisions des pièces de l'appel d'offre pour justifier une demande de supplément de prix. PROTECTION DES OUVRAGES ET DES BIENS AVANT INTERVENTION Comprends toutes sujétions pour protection des ouvrages existant et des biens aux alentours, stockage, panneautage etc... Les travaux seront soignés afin de se limiter aux zones d'intervention. Toute dégradation sur les éléments conservés sera à reprendre au frais de l'entrepreneur. Nous invitons à ce titre l'entreprise à formaliser un état des lieux avec photo avant l'intervention, permettant de faciliter les discussions en cas de litige. DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB JOINT AU DOSSIER Organiser le travail selon les règles techniques fixées par l'arrêté du Ministère du Travail de réduire à son minimum l'exposition des salariés à l'inhalation des poussières et de protéger l'environnement avant et après les travaux. Qualification demandée : - 1512 Traitement de l'amiante et du plomb en place concernant les matériaux et produits à risques particuliers. Il conviendra de transmettre les documents suivants : - avis technique du procédé de menuiserie - carnet des détails d'exécution - certificat CEKAL des vitrages - certificats SNJF des procédés d'étanchéité - certificat de classement AEV - cahier des charges du joint de menuiserie NOTE: LES COTES DES MENUISERIES FIGURANT CI-APRES NE SONT DONNEES QU'À TITRE INDICATIF, PAR CONSEQUENT, ET AVANT TOUTES FABRICATIONS, L'ENTREPRENEUR DEVRA IMPERATIVEMENT RELEVÉR SUR PLACE LES VIDES DES OUVERTURES, ET RESTERA RESPONSABLE DE TOUTES ERREURS DE DIMENSIONNEMENTS. De plus, l'entrepreneur devra impérativement fournir une documentation complète de l'ensemble des produits utilisés. <u>NOTA IMPORTANT SUIVANT NOTICE ACOUSTIQUE JOINTE A LA PRESENTE CONSULTATION :</u> Les châssis vitrés et portes vitrées décrits ci-après sont caractérisés par leur indice d'affaiblissement acoustique $Rw+C_{tr}$, évalué par un essai en laboratoire et faisant l'objet d'un rapport d'essai acoustique. 7.4.1 DEPOSES Les travaux de dépose devront être réalisés avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés. Ces travaux comprendront implicitement tous travaux annexes et accessoires nécessaires pour permettre la dépose, tels que descellements, démontage de pattes ou autres accessoires de fixation. Les prix des déposes et démolitions comprendront implicitement tous échafaudages et autres agrès nécessaires, ainsi que l'utilisation de tous matériels. <u>NOTA :</u> L'entreprise comprendra dans son offre toutes les éventuelles démolition non apparentes. L'entreprise se référera aux plans de démolition fournis par l'architecte. Un point sera à faire avec l'architecte avant intervention. Nous préconisons une visite sur site au préalable avant remise de son offre. RETRAIT DES ELEMENTS RECOUVERTS DE PLOMB - Examiner le diagnostic de recherche de plomb et recouper la localisation des revêtements concernés avec le lieu et la nature des travaux prévus. - Choisir les techniques d'intervention les moins polluantes possibles en y associant une technique de réduction de l'empoussièrément à la source adaptée. - Choisir les protections collectives et individuelles adaptées à la technique. Les ouvrages suivants, revêtus de peinture contenant du plomb, feront l'objet d'une dépose avec évacuation (ex : portes, fenêtres, châssis, etc ..) suivant diagnostic réalisé par la société AED EXPERTISES joint en annexe. L'entreprise réalise une analyse des risques spécifique relative aux peintures au plomb, en fonction de son mode opératoire. Le retrait de la peinture doit être effectué : 1. en limitant les émissions de poussières de plomb 2. en protégeant les opérateurs, et notamment leurs voies respiratoires 3. en protégeant l'environnement Pour les éléments recouverts de plomb, la limitation des émissions de poussière peut être réalisée par maintien de la peinture sur le bois ou le métal.

Code	Désignation
	Pour les éléments démontables: - démontage des éléments recouverts de peinture au plomb - évacuation des produits vers une ISDND, après validation du test de lixiviat Les éléments métalliques, les fers des bâtiments sont découpés au moyen d'une pince à ferraille montée en équipement sur la pelle de démolition, ou déboulonnés manuellement ou par tout autre moyen pour limiter la génération de poussières ou vapeurs de plomb. L'usage du chalumeau, qui est à l'origine notamment d'une émanation de vapeurs de plombs nocives, est strictement interdit. Les éléments en bois recouverts de peinture au plomb sont déposés sans ponçage préalable et en limitant les émanations de poussière pour être conditionnés et dirigés vers une filière de recyclage ou de traitement adaptée à traiter ces bois traités. Les peintures situées sur les murs porteurs sont maintenues en place dans ces bâtiments à risque de chute pour les opérateurs. Des dispositions sont prises lors de la démolition pour limiter les envols de poussières puis les déchets sont dirigés vers une plateforme de recyclage ou un centre d'enfouissement après vérification par test lixiviat de la non-toxicité des déchets pour l'environnement (choix de l'exutoire en fonction du test, à charge du titulaire). Les cloisonnements recouverts de peinture au plomb sont déconstruits en mettant en oeuvre les dispositifs de protection ci-après. Les produits sont conditionnés puis dirigés vers un centre d'enfouissement après réalisation d'un test de lixiviat comme décrit ci-dessus. Les positions relatives à la dépose comprennent la mise en place des protections collectives face au vide. Les positions du présent paragraphe comprennent le conditionnement des déchets selon la réglementation, la sortie des déchets de la zone de travaux, au cheminement vers la zone de stockage des déchets et au conditionnement des déchets dans un conditionnement accepté pour le transport des déchets vers une installation de stockage des déchets, y compris toutes fournitures. Au préalable, le Titulaire procède au marquage adapté des éléments contenant du plomb. Ceci est compris dans le marché.
7.4.1.1	Dépose des fenêtres extérieures en bois - <u>présence de PLOMB</u> Dépose avec soin des fenêtres extérieures existantes en bois recouvertes de peinture au plomb, y compris toutes sujétions. La présente position comprend tous les travaux nécessaires tels que démontage, descellement, découpe des fixations,... Comprend, si nécessaire, la protection provisoire par panneaux bois avant pose des nouvelles menuiseries. Dépose, comprenant : - Dépose et évacuation des châssis + vitrages, - Dépose et évacuation des caissons de volets-roulants + tablier si existant, - Dépose soignée des volets métalliques, - Dépose de l'habillage mélaminé des caissons de volet roulants si existant, - Dépose des tablettes de fenêtres intérieures et extérieures si existant, - Y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires, évacuation des gravats et toutes sujétions de dépose. NOTA : Comprend la dépose des panneaux bois existants rapportés sur les menuiseries extérieures que le MOA a mis en place pour éviter les intrusions. Mode de métré : à l'unité
7.4.1.2	Dépose de la porte de garage en bois pleine (2 vantaux battants) de dimensions totales 2,31 x 1,98 m Dépose, comprenant : - Dépose et évacuation de la porte de garage en bois pleine à 2 vantaux battants, - Dépose des gonds et butées au sol existants, - Y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires, évacuation des gravats et toutes sujétions de dépose. L'entreprise devra prévoir un bâchage soigné et une protection contre l'intrusion en panneaux de bois après la dépose de ces éléments et avant la pose des nouvelles menuiseries.
7.4.2	Localisation : rez de chaussée bas rue de la Tour de l'Horloge NOUVELLES MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM Localisation : Rez de chaussée bas Côté rue de la Tour de l'Horloge GENERALITE : - Dépose au préalable des panneaux de protection provisoire existants y compris évacuation - La fourniture et pose des menuiseries extérieures en aluminium y compris leurs vitrages et toutes les pièces de finition. - Les performances requises dans le présent C.C.T.P. s'appliquent aux ensembles menuisés constituant la fermeture des baies de façade de la présente opération. Il est sous-entendu par ensembles menuisés tout ouvrages et sous ouvrages faisant parti de la menuiserie, soit l'ensemble : - Châssis - Vitrage - Joints, calfeutrements - Dormant devra avoir une épaisseur de profil adapté pour recevoir en recouvrement suivant détail de l'architecte POSE : - Suivant plans et détail de l'architecte - Précadre en aluminium suivant nécessité. - L'entreprise du présent lot devra tenir compte de toutes les sujétions en fonction du mode pose TEINTE DES MENUISERIES : - Au choix de l'architecte dans la gamme du produit

Code	Désignation
7.4.2.1	DONNEES PMR : Toutes les menuiseries devront être conformes à la réglementation et normes handicapé - à l'exception des fenêtres hautes du Rez de chaussée. - Les poignées de fenêtre et de porte de fenêtres à hauteur maximale finie de 1.30 m A RESPECTER. - La hauteur des seuils et le ressaut extérieur doivent être < ou = à 2 cm CLASSEMENT AEV, FERMETURE ET ANTI-INTRUSION : - Le bloc-baie selon la marque NF bloc-baie - La menuiserie sera classée A*2 E*4 V*A2 du point de vue de l'étanchéité à l'air, à l'eau et résistance au vent selon la norme FD P 20-201 - La fermeture sera classée V2 E1 M1 C2 RO S1 - Certificat d'essais à fournir par l'entreprise. - Menuiseries logements RDC donnant sur l'extérieur conformes à la norme EN-356, anti-effraction et avec vitrage sécurité 44.2. CLASSEMENT ACOUSTIQUE : - Double vitrage type : - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique $Rw+Ctr > 35$ dB, avec vitrage de type 6(16)10, ou équivalent - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique $Rw+Ctr > 30$ dB, avec vitrage de type 4(16)6, ou équivalent - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique $Rw+Ctr > 29$ dB, avec vitrage de type 4(16)4, ou équivalent - Entrées d'air caractérisées par une atténuation acoustique $D_{new}+Ctr > 37$ dB, mesurées en laboratoire pour le débit d'air unitaire considéré (30 ou 45 m3/h par unité) - Coffre de volet roulant avec entrée d'air caractérisé par un isolement acoustique normalise $D_{new}+Ctr > 44$ dB, de type Coffre PVC avec coquille en PSE et entrée d'air avec rallonge acoustique intérieure, monte derrière linteau béton, de type Thermobloc de SPPF ou équivalent. Le présent Titulaire est tenu de respecter la notice acoustique et les résistances thermiques demandées par le Thermicien, fournis à la présente consultation. - Certificat d'essais à fournir par l'entreprise. - Les niveaux d'isolement minimal par rapport à la proximité de voies classées sont précisés dans le Descriptif. CERTIFICATIONS EXIGEEES (CERTIFICATS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE) : - Certificat "d'essais conformes" C.E.R.F.F. - Label ACOTHERM AC1. - Les menuiseries PVC doivent posséder un marquage NF - CSTBat. - Les menuiseries bois doivent posséder un marquage NF délivré par le CTBA. - Les profilés en aluminium à rupture de ponts thermiques doivent posséder un marquage NF délivré par le CSTB. - Certification CEKAL. NOTA IMPORTANT : Prévoir une parfaite coordination avec le lot VMC avant la mise en fabrication pour les réservations des grilles d'entrées d'air frais. CHASSIS ALUMINIUM Vitrerie et coefficient thermique : - Feuillure fermée avec parclozes (feuillures extérieures drainées et ventilées de façon non visible) - Vitrage isolant et anti-effraction, Argon 4/16/4 minimum pour tous les châssis extérieurs * vitrage à isolation renforcée avec faible émissivité * vitrage isolant transparent aux 2 faces pour l'ensemble des locaux * vitrage selon indications ci-dessous Caractéristiques techniques : - Classement AEV mini : A*2 E*4 V*A2 ; - Performance thermique de la menuiserie : - Coefficient de déperdition surfacique des menuiseries : - Fenêtres bois avec double vitrage argon $U_g=1,2$, $U_w= 1,5$ - Portes vitrées avec double vitrage argon, $U_g=1,2$, $U_w=1,6$ - Portes pleines : $U_w=1,6$ - Performance thermique du vitrage : $U_g = 1,10$ W/m². ; - Affaiblissement acoustique requis : selon notice acoustique VENATHEC jointe à la présente consultation - Épaisseur vitrage : à définir par l'entrepreneur du présent lot selon les exigences thermiques, sécurité et feu demandées. - Baies sur ruisseau doivent être obturées par des éléments pare-flammes de degré une demi-heure Finitions : - Habillages extérieurs : étanchéité par compribande de type mousse imprégnée + baguettes ou profils plats de finition aluminium - Habillages intérieurs : baguettes ou profils plats de finition aluminium <i>Nota: Les dimensions des menuiseries ci-dessous sont données à titre indicatif. L'entreprise devra lors du démarrage des travaux relevés toutes les dimensions des menuiseries.</i> Exécution : Fourniture et pose des châssis extérieurs en aluminium laqué teinte RAL au choix de l'architecte - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre : * fixations permettant les déformations, * étanchéité parfaite à l'air et à l'eau avec structure en béton, * section sous la responsabilité de l'entrepreneur, - Cadre dormant, y compris calfeutrement aux 2 faces : * profil plat sur seuil de porte ou cornière à la demande, * baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT) - Les renforts et éléments complémentaires nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle sous la responsabilité de

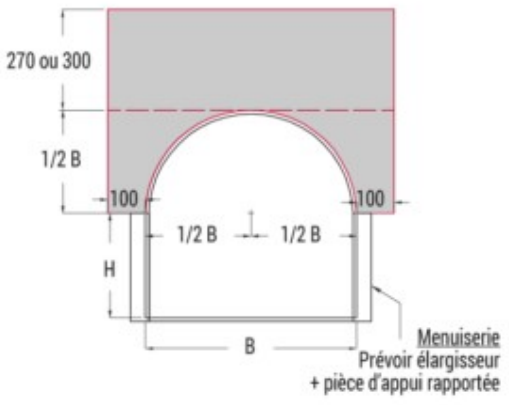
Code	Désignation
	l'entrepreneur, - Profilé rejet d'eau de développement nécessaire pour châssis fixé sur dallage, - Tablettes d'appuis extérieurs en aluminium prélaqué de développé nécessaire pour le châssis fixe, de teinte au choix de l'architecte - Compris équerres filantes et pattes ponctuelles en acier galvanisé pour fixation des châssis. * POSE EN TABLEAU ou en FEUILLEURE, * tapées et fausses tapées fixées sur les cadres dormants, * équerres filantes et pattes ponctuelles en acier galvanisé pour fixation des châssis, * tablettes de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, <u>Sujétions particulières :</u> Section des profilés sous la responsabilité de l'entrepreneur, - Compris toutes les sujétions de coupes, découpes, ébarbages, platines, scellements, cornières, chevilles, raidisseurs, boulons, soudures, etc., - Exécution conformément à l'avis technique de mise en œuvre établi par le fabricant et aux plans de détails du Maître d'œuvre, - Calfeutrement et joint acrylique nécessaires à la finition. - Compris pose des entrées d'air dans les menuiseries (Grilles et débits d'air fournis par le lot CVC), y compris découpe des mortaises. - Fourniture pose et raccordement des contacts de feuillures sur attentes laissées par le lot électricité - L'entreprise en charge du présent lot aura à sa charge de prendre l'ensemble des côtes sur site avant mise en fabrication. - Mise en place d'une vitrophanie de situation sur chaque parois vitrées selon la réglementation en vigueur. Côtes (non contractuelles) prises côté intérieur. L'entrepreneur devra vérifier les réservations exactes avant commande et mise en fabrication. <u>Étanchéité à l'air :</u> L'entreprise doit une pose étanche à l'eau et à l'air de ses menuiseries. L'étanchéité sera assurée par les équipements adéquats comme le compribande, et la membrane d'étanchéité collée au mastic. Ces 2 produits ne pouvant assurer l'étanchéité complète. La maîtrise d'œuvre s'autorise le contrôle aléatoire de la pose, en pouvant, le cas échéant , réaliser des investigations pouvant être destructives pour la finition. Avant toutes fermetures par les baguettes de finitions, le maître d'œuvre procédera à une vérification de la pose <u>A inclure dans le chiffrage :</u> - Tablette de fenêtre aluminium RAL de teinte au choix de l'architecte - Vitrophanie de repérage sur les châssis selon réglementations en vigueur, Y compris fixations, percements divers ou rebouchages soignés, joints de toute nature et toutes sujétions de manipulations et de mise en oeuvre. Marque et produit proposés par l'entrepreneur : <u>NOTA IMPORTANT :</u> comprend toutes les adaptations nécessaires pour la repose des grilles à barreaudage devant les menuiseries, idem das l'état existant. 7.4.2.1.1 Chas-alu-01 de dimensions 1005 x 1580 mm y compris VR monobloc Fourniture et pose d'un châssis aluminium vitré avec vitrage anti-effraction, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 1005 x 1580 mm ht, profils en aluminium laqué de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux à ouverture OB / OF à vitrage opalescent de dimensions 1005 x 1050 mm 1 imposte à vitrage opalescent ouvrante en soufflet de dimensions 1005 x 530 mm 1 Volet Roulant manuel intégré au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de Rw +Ctr > 29 dB Tablette intérieure en aluminium largeur suivant ébrasement existant avec renfort d'une planche en bois sous tablette alu - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en aluminium laqué de teinte au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT) - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant - poignées de manoeuvre - y compris toutes sujétions Localisation : <i>Façade Sud , Rue de la Tour de l'horloge rez de chaussée bas</i> 7.4.2.1.2 Chas-alu-02 de dimensions 1710 x 2250 mm cintré en partie haute sans VR Fourniture et pose d'un châssis aluminium vitré avec cintrage en partie haute, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton,

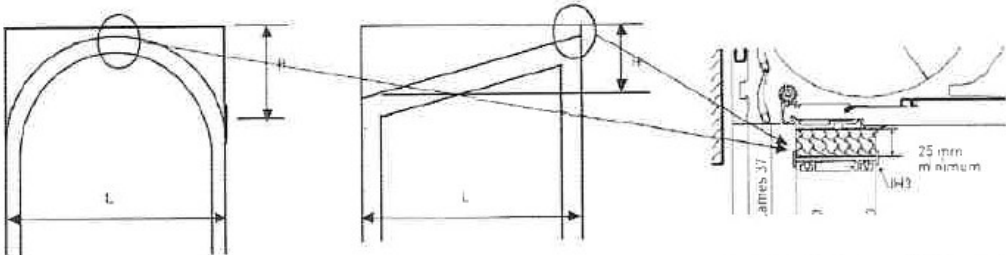
Code	Désignation
	- Dimensions totale : 1710 x 2250 mm ht, profils en aluminium laqué de teinte RAL brun foncé ou anthracite suivant choix de l'Architecte - Composé de : précadre droit, profilé haut cintré de l'imposte 1 châssis à 3 vantaux égaux dont 1 ouverture OB / OF et 2 fixes, à vitrage opalescent de dimensions 1710 x 1360 mm, y compris croisillons suivant plans et détail de l'architecte (idem existant) 1 imposte cintrée à vitrage opalescent ouvrante en soufflet de dimensions 1710 x 830 mm, y compris croisillons suivant plans et détail de l'architecte (idem existant) Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de Rw +Ctr > 29 dB Tablette intérieure en aluminium largeur suivant ébrasement existant avec renfort d'une planche en bois sous tablette alu Vitrage 4(16)4 - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en aluminium laqué de teinte au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT) - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant - poignées de manoeuvre - y compris toutes sujétions Localisation : Façade Sud , Rue de la Tour de l'horloge rez de chaussée bas
7.4.2.1.3	Chas-alu-03 de dimensions 1645 x 2250 mm cintré en partie haute sans VR Fourniture et pose d'un châssis aluminium vitré avec cintrage en partie haute, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 1645 x 2250 mm ht, profils en aluminium laqué de teinte RAL brun foncé ou anthracite suivant choix de l'Architecte - Composé de : précadre droit, profilé haut cintré de l'imposte 1 châssis à 3 vantaux égaux dont 1 ouverture OB / OF et 2 fixes, à vitrage opalescent de dimensions 1645 x 1360 mm, y compris croisillons suivant plans et détail de l'architecte (idem existant) 1 imposte cintrée à vitrage opalescent ouvrante en soufflet de dimensions 1645 x 830 mm, y compris croisillons suivant plans et détail de l'architecte (idem existant) Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de Rw +Ctr > 29 dB Tablette intérieure en aluminium largeur suivant ébrasement existant avec renfort d'une planche en bois sous tablette alu Vitrage 4(16)4 - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en aluminium laqué de teinte au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT) - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant - poignées de manoeuvre - y compris toutes sujétions Localisation : Façade Sud , Rue de la Tour de l'horloge rez de chaussée bas : Local Poubelles
7.4.2.2	PORTES VITREE EN ALUMINIUM <u>Exécution :</u> Fourniture et pose de portes d'entrée en aluminium laquée vitrée de teinte RAL au choix de l'Architecte, - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre : * fixations permettant les déformations, * étanchéité parfaite à l'air et à l'eau avec structure en béton, * section sous la responsabilité de l'entrepreneur, - Cadre dormant, y compris calfeutrement aux 2 faces : * profil plat sur seuil de porte ou cornière à la demande, * baguettes profilés clipées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT) - Les renforts et éléments complémentaires nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle sous la responsabilité de l'entrepreneur, - Profilé rejet d'eau de développement nécessaire pour châssis fixé sur dallage, - Compris équerres filantes et pattes ponctuelles en acier galvanisé pour fixation des châssis. * POSE EN TABLEAU * tapées et fausses tapées fixées sur les cadres dormants, * équerres filantes et pattes ponctuelles en acier galvanisé pour fixation, <u>Sujétions particulières :</u> - Section des profilés sous la responsabilité de l'entrepreneur, - Compris toutes les sujétions de coupes, découpes, ébarbages, platines, scellements, cornières, chevilles, raidisseurs, boulons, soudures, etc., - Exécution conformément à l'avis technique de mise en œuvre établi par le fabricant et aux plans de détails du Maître d'œuvre, - Calfeutrement et joint acrylique nécessaires à la finition.

Code	Désignation
	- Compris pose des entrées d'air dans les menuiseries, y compris découpe des mortaises. - Fourniture pose et raccordement des contacts de feuillures sur attentes laissées par le lot électricité - L'entreprise en charge du présent lot aura à sa charge de prendre l'ensemble des côtes sur site avant mise en fabrication. Côtes (non contractuelles) prises côté intérieur. - L'ensemble des poignées L'ouverture/fermeture et d'oscillation seront en inox. A inclure dans le chiffrage : - Vitrophanie de repéreur, sur les châssis selon réglementations en vigueur, - Tablettes de châssis fixe extérieures en aluminium laqué, et isolé de développé nécessaire, - Compris quincaillerie, serrures de sécurité si besoins, poignées intérieures, bouton moleté selon localisation si nécessaire. Étanchéité à l'air : L'entreprise doit une pose étanche à l'eau et à l'air de ses menuiseries. L'étanchéité sera assurée par les équipements adéquats comme le compribande, le Scotch ou la membrane étanche, ou tout dispositif permettant d'assurer une parfaite étanchéité à l'air Avant toutes fermetures par les baguettes de finitions, le maître d'œuvre procédera à une vérification de la pose La maîtrise d'œuvre s'autorise le contrôle aléatoire de la pose, en pouvant, le cas échéant , réaliser des investigations pouvant être destructif pour la finition L'ensemble mis en œuvre suivant les règles de l'Art, DTU et normes en vigueur. Y compris toutes sujétions de réalisation pour une parfaite finition. l'ensemble selon plan de détail de l'architecte Vitrerie et coefficient thermique : - Coefficient de déperdition surfacique des menuiseries : - Fenêtres bois avec double vitrage argon Ug=1,2, Uw= 1,5 - Portes vitrées avec double vitrage argon, Ug=1,2, Uw=1,6 - Portes pleines : Uw=1,6 CLASSEMENT ACOUSTIQUE : - Double vitrage type : - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique Rw+Ctr > 35 dB, avec vitrage de type 6(16)10, ou équivalent - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique Rw+Ctr > 30 dB, avec vitrage de type 4(16)6, ou équivalent - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique Rw+Ctr > 29 dB, avec vitrage de type 4(16)4, ou équivalent Marque et produit proposés par l'entrepreneur : 7.4.2.2.1 PV-001 : Porte d'entrée principale en aluminium de l'immeuble de dimensions totales 1550 x 2120 mm, 2 vantaux, comprenant gâche électrique, bâtons maréchal et toutes sujétions Exécution : - Profils en alu laqué, de teinte RAL au choix de l'Architecte - Châssis avec porte deux vantaux asymétriques ouvrants suivant plan, largeur de passage libre 1.40 m, - Couvre-joint de finition, - Verre de sécurité double Stadip 44.2 suivant dimension, dans les portes et parties fixes, - Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de Rw +Ctr > 29 dB - Ouverture vers l'extérieur, - Ferme-porte aérien à frein hydraulique avec blocage à 90° sur le vantail ouvrant, - Gâche électrique pour ouverture à distance du vantail, compris raccordement de la gâche au fil électrique en attente, incorporation du câble fourni par l'électricien dans le profilé, - Serrure pour cylindre de sécurité (cylindre fourni par le lot menuiserie intérieure) commandé par clavier et équipé d'un système VIGIK (pour accès concessionnaire), - Poignées de tirage type bâton de Maréchal, en inox, sur l'ouvrant principal, toute hauteur, et des deux côtés - Type de poignée à confirmer par le Maître d'Ouvrage avant commande, - Butoirs au sol, - Seuil de porte en tôle larmée - Vitrophanie PMR - Toutes sujétions. Nota : Toutes les parois vitrées doivent être repérées par des éléments visuels contrastés Dimensions totales de l'ensemble : 1,55 x 2,12 m ht 7.4.2.3 NOTA IMPORTANT : Comprend la Fourniture et Pose de gâche électrique + câble incorporé dans les montants de la porte d'entrée principales du bâtiment Localisation : Entrée rez de chaussée bas Rue de l'Horloge PORTE PLEINE EN ALUMINIUM Fourniture et pose d'une porte pleine, en tôle d'aluminium, à âme isolée, 2 vantaux égaux, cintrage en partie haute, moulures sur porte comprenant : - Huisserie métallique thermolaquée à poser dans les murs existants. L'habillage et le recouvrement des ébrasements ; - Joint d'étanchéité périphérique ;

Code	Désignation										
	- Vantail à parements en tôle d'aluminium 15/10ème minimum, cadre et ossature de renforts, à âme isolante type polyuréthane, finition lisse, thermolaquée ; - Manoeuvre intérieur et extérieur, par béquille double en inox brossé ; - Quincaillerie NORMBAU ou techniquement équivalent ; - Serrure de sûreté à barillet. Fermeture par trois points - Seuil encastré métallique ; - Arrêt butoir de porte intérieur ; - Compris pattes de fixation et fixations, joints au mastic colle contre maçonnerie - Calfeutrement isolant à la mousse polyuréthane. - Coefficient thermique de la porte : Uw=1,6 - Teinte : RAL à définir suivant choix de l'architecte - Comprend des Z de fixations pour que le Métallier puisse souder et fixer la grille conservée à adapter. - moulures décoratives en aluminium - Comprendra 1 Judas haute sécurité dans un des vantail - Comprendra toutes sujétions. - y compris toutes adaptations avec le barreaudage conservé - cadres adaptés pour la repose des barreaudages conservés et reposés par le Lot Métallerie. Marque et produit proposés par l'entrepreneur : <tr><td>7.4.2.3.1</td><td> PP-001 : Porte pleine en aluminium isolée de dimensions 1700 x 2650 mm cintrée en partie haute y compris seuil de porte et toutes adaptations avec équerres sur porte pour fixation de la grille conservée Localisation : <i>Façade Sud , Rue de la Tour de l'horloge rez de chaussée bas - Cellule de stockage</i> </td></tr> <tr><td>7.4.2.3.2</td><td> Plus-value pour réservation d'une grille dans porte Plus-value pour réservation dans la porte pour pose d'une grille pour ventilation. La grille sera posée par le lot Métallerie. Le présent Titulaire devra se rapprocher du Lot métallerie concernant les dimensions et besoins pour cette réservation, avant toute fabrication. </td></tr> <tr><td>7.4.2.4</td><td> Localisation : <i>entrées cellule de stockage</i> PORTE COUPE-FEU Les portes métalliques répondront aux caractéristiques suivants: - cadre dormant de type bâtis métalliques ou tubes à ailettes avec pattes de scellement ou tout autre dispositif de fixation adapté compris scellement et calfeutrement entre cadres dormants et murs béton ou maçonnerie répondant aux conditions de pose recommandées par le fabricant afin d'assurer le degré coupe-feu requis, joints d'étanchéité synthétique sur les 4 côtés - seuil d'étanchéité de type tubes inox posés sur réservations pour toutes les portes en façades compris aux niveaux des sous-sols - panneaux de porte de 45 mm d'épaisseur comprenant ossature intérieure, 1 tôle de finition sur chaque face de 0,88 mm d'épaisseur, remplissage intérieur par laine minérale, joints coupe-feu intumescents - finition de l'hubriserie et de la porte par peinture anti-rouille, finition à charge du lot Peinture - serrures courantes de type monopoint pour menuiserie métallique comprenant 1 coffre de serrure encastré en métal traité contre la corrosion, entraxe 92 mm à pêne dormant et demi-tour ou demi-tour seul selon les positions, fouillot carré de 8 mm, découpe pour cylindre Européen, vis inox pour cylindre, tête en inox brossé de 2,5 mm d'épaisseur, gâche en inox brossé - béquille double en métal massif sans inserts en matière synthétique - 2 paumelles par battant à trois lames en acier réglables de 100 mm de hauteur au minimum - avec ferme-porte hydraulique aérien posé l'intérieur des locaux </td></tr> <tr><td>7.4.2.4.1</td><td> Porte Local Poubelles, Coupe Feu 1/2 heure, de dimensions 1200 x 2040 mm - Porte donnant sur l'intérieur, - Dimensions : 1200 x 2040 mm ht, - Ferme-porte, - Seuils et joints pour rupture thermique - Serrure monopoint, - Butée - béquille 2 faces - comprend seuil de porte en tôle larmée Signalétique par plaques avec nom du local sur la porte. - Porte fournie posée de finition thermolaquée de teinte RAL au choix de l'architecte Marque et produit proposés par l'entrepreneur : Localisation : <i>Local poubelle rez de chaussée bas côté rue de la Tour de l'Horloge</i> </td></tr> <tr><td>7.4.3</td><td> NOUVELLES MENUISERIES EXTERIEURES SPECIALES EN BOIS Fourniture et pose de menuiseries spéciales bois en sapin de pays en rénovation suivant indications sur le plan architecte comprenant </td></tr>	7.4.2.3.1	PP-001 : Porte pleine en aluminium isolée de dimensions 1700 x 2650 mm cintrée en partie haute y compris seuil de porte et toutes adaptations avec équerres sur porte pour fixation de la grille conservée Localisation : <i>Façade Sud , Rue de la Tour de l'horloge rez de chaussée bas - Cellule de stockage</i>	7.4.2.3.2	Plus-value pour réservation d'une grille dans porte Plus-value pour réservation dans la porte pour pose d'une grille pour ventilation. La grille sera posée par le lot Métallerie. Le présent Titulaire devra se rapprocher du Lot métallerie concernant les dimensions et besoins pour cette réservation, avant toute fabrication.	7.4.2.4	Localisation : <i>entrées cellule de stockage</i> PORTE COUPE-FEU Les portes métalliques répondront aux caractéristiques suivants: - cadre dormant de type bâtis métalliques ou tubes à ailettes avec pattes de scellement ou tout autre dispositif de fixation adapté compris scellement et calfeutrement entre cadres dormants et murs béton ou maçonnerie répondant aux conditions de pose recommandées par le fabricant afin d'assurer le degré coupe-feu requis, joints d'étanchéité synthétique sur les 4 côtés - seuil d'étanchéité de type tubes inox posés sur réservations pour toutes les portes en façades compris aux niveaux des sous-sols - panneaux de porte de 45 mm d'épaisseur comprenant ossature intérieure, 1 tôle de finition sur chaque face de 0,88 mm d'épaisseur, remplissage intérieur par laine minérale, joints coupe-feu intumescents - finition de l'hubriserie et de la porte par peinture anti-rouille, finition à charge du lot Peinture - serrures courantes de type monopoint pour menuiserie métallique comprenant 1 coffre de serrure encastré en métal traité contre la corrosion, entraxe 92 mm à pêne dormant et demi-tour ou demi-tour seul selon les positions, fouillot carré de 8 mm, découpe pour cylindre Européen, vis inox pour cylindre, tête en inox brossé de 2,5 mm d'épaisseur, gâche en inox brossé - béquille double en métal massif sans inserts en matière synthétique - 2 paumelles par battant à trois lames en acier réglables de 100 mm de hauteur au minimum - avec ferme-porte hydraulique aérien posé l'intérieur des locaux	7.4.2.4.1	Porte Local Poubelles, Coupe Feu 1/2 heure, de dimensions 1200 x 2040 mm - Porte donnant sur l'intérieur, - Dimensions : 1200 x 2040 mm ht, - Ferme-porte, - Seuils et joints pour rupture thermique - Serrure monopoint, - Butée - béquille 2 faces - comprend seuil de porte en tôle larmée Signalétique par plaques avec nom du local sur la porte. - Porte fournie posée de finition thermolaquée de teinte RAL au choix de l'architecte Marque et produit proposés par l'entrepreneur : Localisation : <i>Local poubelle rez de chaussée bas côté rue de la Tour de l'Horloge</i>	7.4.3	NOUVELLES MENUISERIES EXTERIEURES SPECIALES EN BOIS Fourniture et pose de menuiseries spéciales bois en sapin de pays en rénovation suivant indications sur le plan architecte comprenant
7.4.2.3.1	PP-001 : Porte pleine en aluminium isolée de dimensions 1700 x 2650 mm cintrée en partie haute y compris seuil de porte et toutes adaptations avec équerres sur porte pour fixation de la grille conservée Localisation : <i>Façade Sud , Rue de la Tour de l'horloge rez de chaussée bas - Cellule de stockage</i>										
7.4.2.3.2	Plus-value pour réservation d'une grille dans porte Plus-value pour réservation dans la porte pour pose d'une grille pour ventilation. La grille sera posée par le lot Métallerie. Le présent Titulaire devra se rapprocher du Lot métallerie concernant les dimensions et besoins pour cette réservation, avant toute fabrication.										
7.4.2.4	Localisation : <i>entrées cellule de stockage</i> PORTE COUPE-FEU Les portes métalliques répondront aux caractéristiques suivants: - cadre dormant de type bâtis métalliques ou tubes à ailettes avec pattes de scellement ou tout autre dispositif de fixation adapté compris scellement et calfeutrement entre cadres dormants et murs béton ou maçonnerie répondant aux conditions de pose recommandées par le fabricant afin d'assurer le degré coupe-feu requis, joints d'étanchéité synthétique sur les 4 côtés - seuil d'étanchéité de type tubes inox posés sur réservations pour toutes les portes en façades compris aux niveaux des sous-sols - panneaux de porte de 45 mm d'épaisseur comprenant ossature intérieure, 1 tôle de finition sur chaque face de 0,88 mm d'épaisseur, remplissage intérieur par laine minérale, joints coupe-feu intumescents - finition de l'hubriserie et de la porte par peinture anti-rouille, finition à charge du lot Peinture - serrures courantes de type monopoint pour menuiserie métallique comprenant 1 coffre de serrure encastré en métal traité contre la corrosion, entraxe 92 mm à pêne dormant et demi-tour ou demi-tour seul selon les positions, fouillot carré de 8 mm, découpe pour cylindre Européen, vis inox pour cylindre, tête en inox brossé de 2,5 mm d'épaisseur, gâche en inox brossé - béquille double en métal massif sans inserts en matière synthétique - 2 paumelles par battant à trois lames en acier réglables de 100 mm de hauteur au minimum - avec ferme-porte hydraulique aérien posé l'intérieur des locaux										
7.4.2.4.1	Porte Local Poubelles, Coupe Feu 1/2 heure, de dimensions 1200 x 2040 mm - Porte donnant sur l'intérieur, - Dimensions : 1200 x 2040 mm ht, - Ferme-porte, - Seuils et joints pour rupture thermique - Serrure monopoint, - Butée - béquille 2 faces - comprend seuil de porte en tôle larmée Signalétique par plaques avec nom du local sur la porte. - Porte fournie posée de finition thermolaquée de teinte RAL au choix de l'architecte Marque et produit proposés par l'entrepreneur : Localisation : <i>Local poubelle rez de chaussée bas côté rue de la Tour de l'Horloge</i>										
7.4.3	NOUVELLES MENUISERIES EXTERIEURES SPECIALES EN BOIS Fourniture et pose de menuiseries spéciales bois en sapin de pays en rénovation suivant indications sur le plan architecte comprenant										

Code	Désignation
	notamment : - dépose au préalable des panneaux de protection provisoire existants y compris évacuation - Ensemble en profilés préfabriqués, assemblés par coupe d'onglet, peints, teinte : blanc cassé - au choix de l'architecte - Cadre dormant constitué de traverse haute, montants latéraux, pièce d'appui avec jet d'eau, gorge de récupération des eaux d'infiltration et de condensation, montants et traverses intermédiaires selon les types - L'épaisseur du cadre dormant devra être de largeur suffisante pour s'adapter sur l' huisserie existante conservée et recevoir les cloisons de doublage isolantes intérieures, le cas échéant, - Double joint d'étanchéité périphérique sur ouvrants avec membrane protectrice pelable. - Éléments à feuilure drainée - Pièces d'appuis et ouvrants équipés de jet d'eau - Vitrage certifié CEKAL, posé sur joint mousse et silicone. Panneaux de garnissage à parement intérieur et extérieur inaltérables bénéficiant d'un avis technique, posés en usine sous parcloles intérieures, calés selon DTU et garantissant les performances thermiques, acoustiques et de sécurité de la menuiserie - Cuvre-joint intérieur sur les quatre faces, profilage à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre - Tous les bois mis en œuvre recevront en usine ou sur le site une couche de peinture d'impression à la charge du présent corps d'état. - Les pièces d'appuis des portes fenêtres recevront un habillage métalliques (tôle 75/100ème) assurant la protection des parties soumises au passage. Cette protection sera réalisée au moyen de profilés en aluminium adaptés à la forme de la pièce d'appui - Réservations pour ventilations et grilles de ventilation - Pose des grilles de ventilation fournies par l'entrepreneur du lot Ventilation - Compris tout système de ferrage, fermeture et quincaillerie tels que prises et scellement, fiches, paumelles, crémone, ferme-imposte, serrure, ferme-porte... - Butées caoutchouc au sol au droit des portes - Compris toutes sujétions de réalisations, pièces diverses nécessaires à la mise en œuvre, fixation, relevés contre tableaux, étanchéité... - Compris parecloles et petits bois suivant détails architecte - fixations permettant les déformations, - étanchéité parfaite à l'air et à l'eau avec structure en béton, - section sous la responsabilité de l'entrepreneur, - Cadre dormant, y compris calfeutrement aux 2 faces : * profil plat sur seuil de porte ou cornière à la demande, * baguettes profilés clipées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT) - Les renforts et éléments complémentaires nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle sous la responsabilité de l'entrepreneur, - Compris équerres filantes et pattes ponctuelles en acier galvanisé pour fixation des châssis. - tapées et fausses tapées fixées sur les cadres dormants, - équerres filantes et pattes ponctuelles en acier galvanisé pour fixation des châssis, <u>Sujétions particulières :</u> - Section des profilés sous la responsabilité de l'entrepreneur, - Compris toutes les sujétions de coupes, découpes, ébarbages, platines, scellements, cornières, chevilles, raidisseurs, boulons, soudures, etc., - Exécution conformément à l'avis technique de mise en œuvre établi par le fabricant et aux plans de détails du Maître d'œuvre, - Calfeutrement et joint acrylique nécessaires à la finition. - Compris pose des entrées d'air dans les menuiseries, y compris découpe des mortaises. - Fourniture pose et raccordement des contacts de feuilures sur attentes laissées par le lot électricité - L'entreprise en charge du présent lot aura à sa charge de prendre l'ensemble des côtes sur site avant mise en fabrication. - Côtes (non contractuelles) prises côté intérieur. - fourniture et pose de profilés plats, pour finitions intérieures au droit du châssis <u>Quincaillerie :</u> Tous les travaux de quincaillerie sont prévus au présent corps d'état. L'ensemble des fournitures sera de première qualité estampillée SNQF. <u>Vitrage pour châssis extérieurs:</u> Double vitrage, remplissage argon peu émissif, posé en feuilure avec joint adapté et parecloles démontables - Y compris double cordon périphérique pour maintenir l'écartement des glaces, joints étanches et label CEKAL - Compris marquage haut et bas sur vitrage toute hauteur - Double vitrage type : - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique $Rw+Ctr > 35$ dB, avec vitrage de type 6(16)10, ou équivalent - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique $Rw+Ctr > 30$ dB, avec vitrage de type 4(16)6, ou équivalent - Châssis vitre caractérisé par un indice d'affaiblissement acoustique $Rw+Ctr > 29$ dB, avec vitrage de type 4(16)4, ou équivalent Le présent Titulaire est tenu de respecter la notice acoustique et les résistances thermiques demandées par le Thermicien, fournis à la présente consultation. <u>Caractéristiques techniques :</u> - Coefficient de déperdition surfacique des menuiseries : - Fenêtres bois avec double vitrage argon $U_g=1,2$, $U_w=1,5$ - Portes vitrées avec double vitrage argon, $U_g=1,2$, $U_w=1,6$ - Portes pleines : $U_w=1,6$ <u>EXIGENCES ABF A RESPECTER IMPERATIVEMENT :</u> - les profilés devront être moulurés - les petits bois seront profilés (profil chanfreiné 38 à 45 ° à l'extérieur, mouluré à l'intérieur) et montés sur les faces externes des vitrages, et non compris entre lame formant le double vitrage - les pièces d'appui et les rejets d'eau des ouvrants devront être à fort profil en 1/4 rond (et non profils plats industriels) - les cochonnets seront limités à 25 mm, les profils des cadres entre 8 et 10 cm (dormant + ouvrant) et la battée entre 10 et 12 cm - la partie visible du cadre dormant (cochonnet) ne devra pas excéder 2 à 3 cm et la largeur de la battée sera limitée à 12 cm - la traverse d'imposte sera réduite en hauteur (idem existant) et comportera une moulure - la porte sur cour sera en bois à grand cadre, panneautage à plates bandes.

Code	Désignation
	NOTA IMPORTANT : Prévoir une parfaite coordination avec le lot VMC avant la mise en fabrication pour les réservations des grilles d'entrées d'air frais. Marque et produit proposés par l'entrepreneur : NOTA IMPORTANT : le présent Titulaire devra chiffré toutes adaptations nécessaire pour la mise en place de coffres de volets roulants en partie haute cintrée suivant détail de l'Architecte. Comprendra tous élargisseurs, pièces d'appui rapportées et toutes sujétions. Comprendra également tous panneaux nécessaires isolé de 84 mm composé de 2 plaques de 2 mm avec un panneau en mousse extrudée et expansée entre les 2 plaques., pour toutes adaptation sur CVR pour châssis spéciaux. EXIGENCES ACOUSTIQUES A PRENDRE EN COMPTE : - Un renforcement des performances acoustiques des vitrages sera à prévoir au besoin - En cas de système monobloc (châssis vitré et coffre de volet roulant formant un même ensemble), la performance acoustique du système devra être au moins égal à la performance requise ci-après pour le châssis vitré En cas d'uniformisation des performances acoustiques des menuiseries extérieures, la plus haute performance acoustique sera retenue pour l'ensemble uniformisé.  Coffre Arc plein cintre 

Code	Désignation
	DESCRIPTIF Panneau isolé de 84 mm composé de 2 plaques de 2 mm, avec un panneau en mousse extrudé et mousse expansée entre les deux plaques.  Attention ! Hauteur du panneau en parties hautes 25 mm minimum. Ne pas oublier de tenir compte de l'épaisseur du profilé d'adaptation IH3-76 (3 mm). 
7.4.3.1	Chas-bois-01 de dimensions 1150 x 2240 mm avec croisillons y compris VR monobloc et tablette extérieure en aluminium Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 1150 x 2240 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux à ouverture OB / OF de dimensions 1150 x 1650 mm 1 imposte fixe à 2 vantaux égaux de dimensions totales 1150 x 600 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte 1 Volet Roulant monobloc manuel intégré au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 30$ dB Tablette aluminium extérieure largeur suivant ébrasement existant Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : rez de chaussée haut côté rue de la Tour de l'Horloge
7.4.3.2	Chas-bois-02 de dimensions 1205 x 2425 mm avec croisillons y compris VR monobloc et tablette extérieure en aluminium Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 1205 x 2425 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux à ouverture OB / OF de dimensions 1205 x 1725 mm 1 imposte fixe à 2 vantaux égaux de dimensions totales 1205 x 700 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte 1 Volet Roulant monobloc manuel intégré au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 30$ dB Tablette aluminium extérieure largeur suivant ébrasement existant Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant,

Code	Désignation
	- poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : rez de chaussée haut côté rue de la Tour de l'Horloge 7.4.3.3 Chas-bois-03 de dimensions 2330 x 550 mm avec croisillons y compris tablette extérieure en aluminium sans VR Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 2330 x 550 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux non égaux dont 1 vantail de dimensions 900 x 550 à ouverture OB / OF et 1 vantail fixe de 1430 x 550 mm Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de Rw +Ctr > 30 dB Tablette aluminium extérieure largeur suivant ébrasement existant Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. Exécution selon détail Architecte : Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. - NOTA : le bardage passera devant la menuiserie extérieure Localisation : rez de chaussée haut côté rue de la Tour de l'Horloge dans la Buanderie 7.4.3.4 Chas-bois-04 cintré en partie haute de dimensions 1110 x 1880 mm avec VR monobloc adapté au cintrage Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 6(16)10 cintré en partie haute, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, pose dans le cadre en pierre de taille existant - Dimensions totale : 1110 x 1880 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : précadre droit, profilé haut cintré de l'imposte 1 châssis à 2 vantaux égaux ouverture OB / OF de dimensions 1110 x 1250 mm comprenant croisillons entre le vitrage 1 traverse large horizontale 1 imposte cintrée fixe vitrée de dimensions 1110 x 630 mm comprenant 2 vantaux comprenant croisillons suivant plans de l'Architecte Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de Rw +Ctr > 35 dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant 1 Volet Roulant monobloc adapté au cintrage, commande manuelle intégrée au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé, commande par treuil Coffre arc plein cintré suivant détail de l'Architecte - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. Exécution selon détail Architecte : Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : rez de chaussée haut côté Quai des Ducs de Lorraine (aile gauche) 7.4.3.5 Chas-bois-05 cintré en partie haute de dimensions 1110 x 1835 mm avec croisillons avec VR monobloc adapté au cintrage Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 6(16)10 cintré en partie haute, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, pose dans le cadre en pierre de taille existant - Dimensions totale : 1110 x 1835 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : précadre droit, profilé haut cintré de l'imposte 1 châssis à 2 vantaux égaux ouverture OB / OF de dimensions 1110 x 1250 mm comprenant croisillons entre le vitrage 1 traverse large horizontale 1 imposte cintrée fixe vitrée de dimensions 1110 x 585 mm comprenant 2 vantaux comprenant croisillons suivant plans de l'Architecte Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de Rw +Ctr > 35 dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant 1 Volet Roulant monobloc adapté au cintrage, commande manuelle intégrée au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé, commande par treuil Coffre arc plein cintré suivant détail de l'Architecte - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte.

Code	Désignation
	<u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : rez de chaussée haut côté Quai des Ducs de Lorraine (aile droite)
7.4.3.6	Chas-bois-06 cintré en partie haute de dimensions 1150 x 2610 mm avec croisillons et allège pleine isolée sans VR Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 6(16)10 cintré en partie haute, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, pose dans le cadre en pierre de taille existant - Dimensions totale : 1150 x 2610 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : précadre droit, profilé haut cintré de l'imposte 1 allège pleine à âme pleine isolante, avec revêtement 2 faces replaquées en bois de dimensions 1150 x 760 mm avec décors en moulures rapporté côté extérieur et appuis mouluré en bois formant l'appui de fenêtre en partie haute de l'allège 1 traverse large horizontale 1 châssis à 2 vantaux égaux ouverture OB / OF de dimensions 1150 x 1250 mm comprenant croisillons entre le vitrage 1 traverse large horizontale 1 imposte cintrée fixe vitrée de dimensions 1110 x 600 mm comprenant 2 vantaux comprenant croisillons suivant plans de l'Architecte Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 35$ dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : rez de chaussée haut côté Quai des Ducs de Lorraine (dans la circulation)
7.4.3.7	Chas-bois-07 de dimensions 1215 x 2455 mm avec croisillons y compris VR mobobloc et tablette extérieure en aluminium Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 1215 x 2455 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux à ouverture OB / OF de dimensions 1215 x 1855 mm 1 imposte fixe à 2 vantaux égaux de dimensions totales 1150 x 600 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte 1 Volet Roulant monobloc manuel intégré au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 30$ dB Tablette aluminium extérieure largeur suivant ébrasement existant Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : R+1 haut côté rue de la Tour de l'Horloge
7.4.3.8	Soup-bois-01 de dimensions 550 x 300 mm Fourniture et pose d'un soupirail en châssis bois vitré avec vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 550 x 300 ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis / soupirail 1 vantail à ouverture soufflet Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 30$ dB Tablette aluminium extérieure largeur suivant ébrasement existant Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant

Code	Désignation
	- Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : <i>Entre sol - Rue de la Tour de l'Horloge (sur la partie édicule côté gauche)</i>
7.4.3.9	Chas-bois-08 de dimensions 1115 x 1060 mm avec croisillons y compris VR monobloc et tablette extérieure en aluminium Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 6(16)10, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, dans cadre en pierres de taille existant - Dimensions totale : 1150 x 1060 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux à ouverture OB / OF de dimensions 1150 x 1060 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte 1 Volet Roulant monobloc manuel intégré au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 35$ dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : <i>entre sol côté Quai des Ducs de Lorraine (aile Gauche)</i>
7.4.3.10	Chas-bois-09 de dimensions 1130 x 1060 mm avec croisillons y compris VR monobloc et tablette extérieure en aluminium Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 6(16)10, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, dans cadre en pierres de taille existant - Dimensions totale : 1130 x 1060 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux à ouverture OB / OF de dimensions 1130 x 1060 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte 1 Volet Roulant monobloc manuel intégré au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 35$ dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : <i>entre sol côté Quai des Ducs de Lorraine (aile Droite)</i>
7.4.3.11	Chas-bois-10 de dimensions 1095 x 1085 mm avec croisillons sans VR Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 6(16)10, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, dans cadre en pierres de taille existant - Dimensions totale : 1095 x 1085 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux fixe de dimensions 1130 x 1060 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 35$ dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u>

Code	Désignation
	Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : entre sol côté Quai des Ducs de Lorraine (partie centrale : vide sur circulation)
7.4.3.12	Chas-bois-11 de dimensions 900 x 1400 mm avec croisillons y compris VR monobloc et tablette extérieure en aluminium Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, dans cadre en pierres de taille existant - Dimensions totale : 900 x 1400 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 1 vantail à ouverture OB de dimensions 900 x 1400 mm Vitrage opalescent Croisillons et traverse verticale au milieu sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 30$ dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant 1 Volet Roulant monobloc manuel intégré au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : R+1 : sur le palier intermédiaire de l'escalier (dans les Communs) et Dans le Logement (SdB)
7.4.3.13	Chas-bois-12 de dimensions 1205 x 2455 mm avec croisillons y compris VR monobloc et tablette extérieure en aluminium Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 6(16)10, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, dans cadre en pierres de taille existant - Dimensions totale : 1205 x 2455 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux à ouverture OB / OF de dimensions 1205 x 2455 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte 1 Volet Roulant monobloc manuel intégré au châssis vitré y compris coulisses, en lames aluminium, caisson isolé Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 35$ dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : R+1 : aile gauche et aile droite
7.4.3.14	Chas-bois-13 de dimensions 1205 x 2455 mm avec croisillons (sans VR) Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 6(16)10, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, dans cadre en pierres de taille existant - Dimensions totale : 1205 x 2455 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 2 vantaux égaux fixe de dimensions 1205 x 2455 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 35$ dB Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte,

Code	Désignation
7.4.3.15	- baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : entre sol côté Quai des Ducs de Lorraine (partie centrale : circulation) Chas-bois-14 de dimensions 1000 x 1050 mm avec croisillons (sans VR) Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 1000 x 1050 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 1 vantail à ouverture OB / OF de dimensions 1150 x 1650 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 30$ dB Tablette aluminium extérieure largeur suivant ébrasement existant Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : Combles côté Rue de la Tour de l'Horloge
7.4.3.16	Soup-bois-02 de dimensions 900 x 325 mm Fourniture et pose d'un soupirail en châssis bois vitré avec vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans mur / support existant en béton, - Dimensions totale : 900 x 325 ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis / soupirail 1 vantail à ouverture soufflet avec traverse verticale dans le vitrage Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 30$ dB Tablette aluminium extérieure largeur suivant ébrasement existant Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure, - tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : Combles - Rue de la Tour de l'Horloge
7.4.3.17	Chas-bois-15 dans les lucarnes de dimensions 650 x 800 mm avec croisillons (sans VR) Fourniture et pose d'un châssis bois vitré avec vitrage 4 (16) 6, de caractéristiques : - Intégration dans structure en bois de lucarne existante, - Dimensions totale : 650 x 800 mm ht, profils en bois de teinte RAL blanc cassé suivant choix de l'Architecte - Composé de : 1 châssis à 1 vantail à ouverture OB / OF de dimensions 650 x 800 mm Croisillons sur le vitrage suivant plans et détails de l'Architecte Vitrage répondant à un indice d'affaiblissement acoustique de $R_w + C_{tr} > 30$ dB Tablette aluminium extérieure largeur suivant ébrasement existant Tablette intérieure type werzalit largeur suivant ébrasement existant - Y compris toutes sujétions, selon détail de l'Architecte. <u>Exécution selon détail Architecte :</u> Fourniture et pose des châssis extérieurs en bois peints de teinte blanc cassé RAL au choix de l'architecte, comprenant : - Précadre aux endroits nécessaires en accord avec la Maîtrise d'œuvre, - Traverse large horizontale selon plans et détails de l'Architecte, - baguettes profilés clipsées pour raccords sur murs ou autres éléments (baguette collée ou riveté INTERDIT), - tous plats, profils et élargisseurs de finition laquée nécessaire pour une parfaite finition intérieure,

Code	Désignation
	- tablettes et encadrements de châssis fixe extérieures en aluminium laqué de développé nécessaire à la charge du présent lot, - tablettes aluminium extérieures de largeur de l'épaisseur de l'ébrasement existant, - poignées de manoeuvre, - y compris toutes sujétions. Localisation : <i>combles lucarnes</i>
7.4.3.18	Plus-value pour Volets roulants motorisés dans les Logements PMR Plus-value pour Fourniture et Pose de volets roulants motorisés uniquement pour les 3 logements PMR du R+1, y compris fourniture des télécommandes radios sans fils Marque et produit proposés par l'entrepreneur :
7.4.4	PORTES PLEINES EN BOIS MOULUREES AVEC IMPOSTE CINTREE VITREE L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.
7.4.4.1	P-bois-001 : Nouvelle porte d'entrée en bois pleine moulurée avec imposte cintrée vitrée de dimensions totales 1155 x 2550 mm y compris gâche électrique Fourniture et pose d'une Porte bois pleine extérieure, à ouverture battante, ouvrage complet avec imposte cintrée vitrée comprenant notamment : - Composé de : - 1 porte pleine en bois avec moulures 1UP de dimensions 1155 x 2000 mm, ouverture vers l'extérieur - Portes pleines de résistance thermique : Uw=1,6 - 1 imposte fixe vitrée et cintrée de de dimensions 1155 x 550 mm avec croisillons dans le vitrage avec vitrage d'indice d'affaiblissement 35 dB - Traverse large horizontale - Montants et traverses nécessaires - Pièce d'appui large ou seuil en profilé aluminium ou acier, après présentation d'un échantillon - Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade avec cadre en pierres de taille existantes. Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301 - Porte isoplane en bois de teinte RAL blanc cassé au choix de l'Architecte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur - Porte garantie stable en ambiance différentielle - Couvre joints plats ou feuillurés, selon nécessité - La porte devra comporter un seuil plus un jet d'eau porte brosse assurant une parfaite étanchéité (joint balai). - moulures en bois rapportées sur le vantail extérieur, suivant plans et détail de l'Architecte - Couvre-joint de finition, - Seuil plat (inf. à 20mm) en tôle d'aluminium anti-dérapant conforme PMR, - Ferme-porte - Gâche électrique pour ouverture à distance du vantail, compris raccordement de la gâche au fil électrique en attente, incorporation du câble fourni par l'électricien dans le profilé, - Butoir de porte extérieur - Ferrage par paumelles aluminium soudées avec chemise en polyamide, axes, insert et visserie inox en nombre suffisant - Pareclosures fixées par vis ou clips, joints et fonds de joints d'étanchéité, tous ouvrages de drainage et d'évacuation des eaux vers l'extérieur et gorge de récupération des eaux de condensation côté intérieur - Profils et baguettes d'habillage Y compris quincaillerie au choix de l'architecte dans la palette du fournisseur : - Ferrage par 4 paumelles avec goujon en acier. - Serrure de sûreté sur organigramme, 1 entrée et bouton moleté intérieur. - Garniture comprenant bâton maréchal toute hauteur sur les 2 faces - Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place. - Dessin traditionnel sobre à panneaux moulurés - Y compris toutes sujétions.
7.4.4.2	NOTA IMPORTANT : Comprend la Fourniture et Pose de gâche électrique + câble incorporé dans les montants sur les portes d'entrées principales du bâtiment Localisation : <i>Porte d'entrée principale de l'immeuble côté Quai des Ducs de Lorraine</i> P-bois-002 : Nouvelle porte d'entrée en bois pleine moulurée avec imposte cintrée vitrée de dimensions totales 1150 x 2460 mm y compris gâche électrique Fourniture et pose d'une Porte bois pleine extérieure, à ouverture battante, ouvrage complet avec imposte cintrée vitrée comprenant notamment : - Composé de : - 1 porte pleine en bois avec moulures 1UP de dimensions 1150 x 2000 mm, ouverture vers l'extérieur , comprenant 1 judas dans le vantail plein - Portes pleines de résistance thermique : Uw=1,6 - 1 imposte fixe vitrée et cintrée de de dimensions 1150 x 460 mm avec croisillons dans le vitrage - Traverse large horizontale - Montants et traverses nécessaires - profilé bas en panneaux sandwich isolé de hauteur suivant plans de l'Architecte, afin que la chape puisse épouser la différence altimétrique, qui servira de marche depuis l'extérieur - Pièce d'appui large ou seuil en profilé aluminium ou acier, après présentation d'un échantillon - Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade avec cadre en pierres de taille existantes. Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301 - Porte isoplane en bois de teinte RAL blanc cassé au choix de l'Architecte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur

Code	Désignation
	- Porte garantie stable en ambiance différentielle - Couvre joints plats ou feuillurés, selon nécessité - La porte devra comporter un seuil plus un jet d'eau porte brosse assurant une parfaite étanchéité (joint balai). - moulures en bois rapportées sur le vantail extérieur, suivant plans et détail de l'Architecte - Couvre-joint de finition, - Seuil plat (inf. à 20mm) en tôle d'aluminium anti-dérapant conforme PMR, - Fermeture 3 points avec serrure encastrée pour cylindre européen de sécurité sur organigramme. - Arrêt de porte en nylon, butoir en polyuréthane coloris noir, fixation invisible - Ferrage par paumelles aluminium soudées avec chemise en polyamide, axes, insert et visserie inox en nombre suffisant - Pareclosés fixés par vis ou clips, joints et fonds de joints d'étanchéité, tous ouvrages de drainage et d'évacuation des eaux vers l'extérieur et gorge de récupération des eaux de condensation côté intérieur - Profils et baguettes d'habillage Y compris quincaillerie au choix de l'architecte dans la palette du fournisseur : - Garniture comprenant poignée demi-lune côté extérieure et béquille côté intérieure - Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place. - Dessin traditionnel sobre à panneaux moulurés - Y compris toutes sujétions. Localisation : portes d'entrée dans les Logements des Ailes latérales côté Quai des Ducs de Lorraine GRILLES D'ENTREE D'AIR FRAIS Rainurage et la pose des entrées d'air VMC sur coffrets de volets roulants ou sur les ouvrants de fenêtres bois ou aluminium suivant cas -grille fournie par l'entreprise du présent lot - comprenant EA + entretoise + auvent acoustique -comprenant réservation pour la grille, pose de la grille compris ajustage et fourniture de la visserie -toutes sujétions. Marque et produit proposés par l'entrepreneur : <u>Suivant notice acoustique</u> : Entrées d'air caractérisées par une atténuation acoustique suivant la notice acoustique jointe à la présente consultation, mesurées en laboratoire pour le débit d'air unitaire considéré (30 ou 45 m3/h par unité)
7.4.5	
7.4.5.1	Pose de grilles d'entrée d'air hygro-réglable _ Module 5/45 m3/h (suivant cas et plans de Localisation du CVS) Prévoir une parfaite coordination avec le lot VMC. Nota : Les entrées d'air suivront les caractéristiques demandées dans le rapport VENATECH joint au dossier de consultation